



Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

2020



Sommaire

COMMUNES CONSTITUANT LE SYNDICAT AU 01/01/2021	3
CARTE DU SEVT	4
STATUTS DU SEVT	5
GESTION DU SEVT	13
A - INDICATEURS TECHNIQUES	14
1. LA PRODUCTION	14
1.1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées	14
1.2. Piézométrie.....	21
1.3. Les volumes prélevés	25
1.4. Les volumes traités à l'usine des Coulées de Taizé	26
1.5. Les volumes achetés	26
2. LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	27
2.1. Le réseau	27
2.2. Réservoirs : capacités	30
2.3. Les branchements au 31/12/2020	31
2.4. Les volumes mis en distribution par UDI	34
2.5. La consommation des abonnés du SEVT	35
2.6. Les volumes vendus par UDI (abonnés + interconnexions).....	35
2.7. Rendement du réseau	35
2.8. Indice linéaire de pertes	36
2.9. Pertes sur la distribution	37
3. LA QUALITE DE L'EAU	37
3.1. Actions 2020.....	37
3.2. Le programme Re-Sources.....	38
3.3. Mesures de prévention.....	50
3.4. Le traitement.....	50
3.5. Surveillance sanitaire	52
3.6. Information consommateurs.....	55
B - INDICATEURS FINANCIERS.....	59
1. LE PRIX DE L'EAU	59
1.1. La tarification	59
1.2. La facture d'eau.....	60
2. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	61
2.1. Les recettes.....	61
2.2. Résultat de l'exercice.....	61
2.3. La dette	62
2.4. Autofinancement.....	62
2.5. Fournitures et travaux 2020 : principales opérations.....	63
2.6. Travaux envisagés et programmés pour les prochains exercices	64
INDICATEURS DE PERFORMANCE 2020	65
ANNEXES	

COMMUNES CONSTITUANT LE SYNDICAT AU 01/01/2021

(arrêté Préfectoral du 12 11 2015)

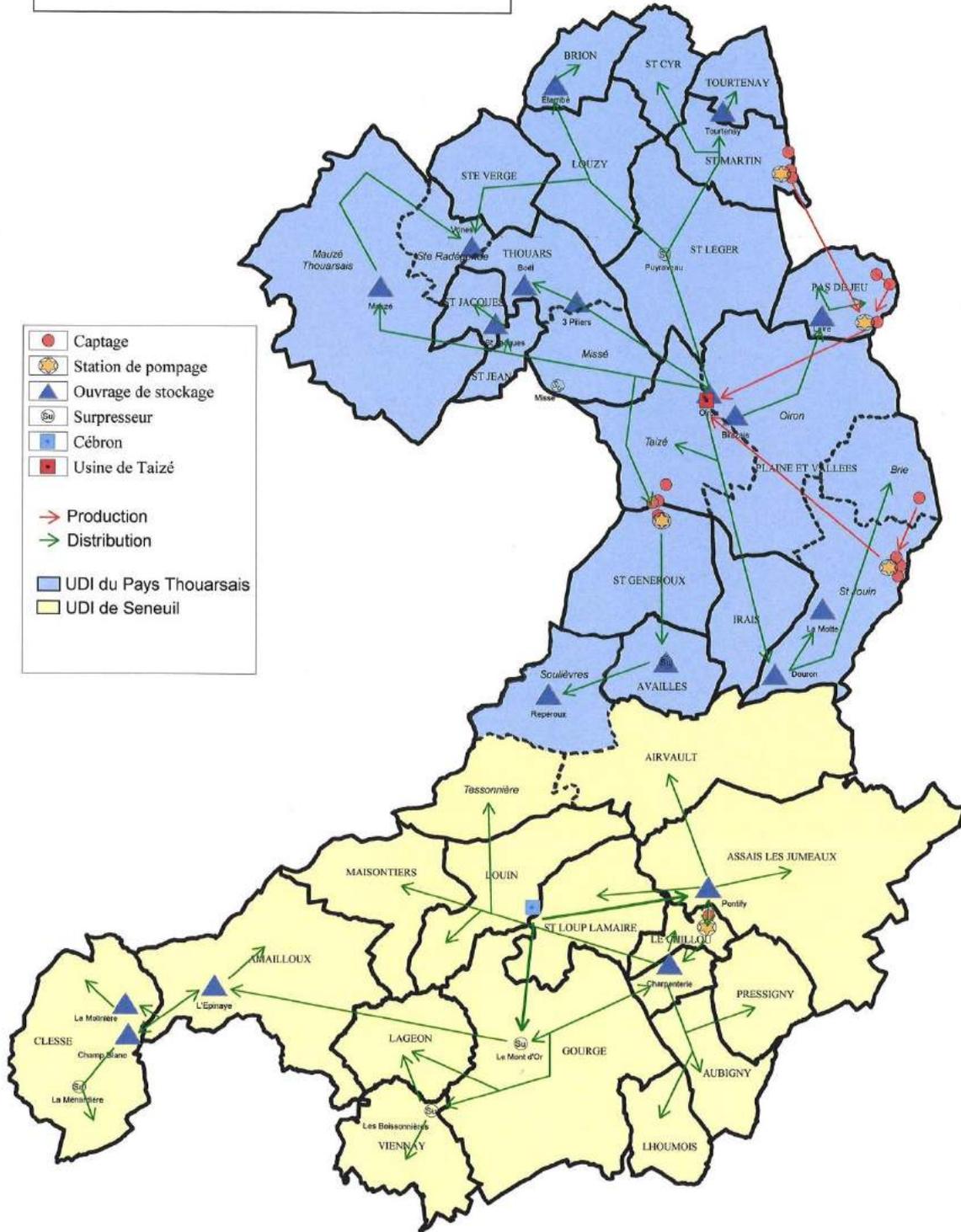
COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE
AIRVAULT (SOULIEVRES-BORCQ-TESSONNIERE)	3 291
AMAILLOUX	822
ASSAIS LES JUMEAUX – LES JUMEAUX	767
AUBIGNY	166
AVAILLES THOUARSAIS	195
BRION PRES THOUET	735
CLESSE	952
GOURGE	965
IRAI	207
LAGEON	367
LE CHILLOU	163
LHOUMOIS	141
LOUIN	685
LOUZY	1 340
MAISONTIERS	147
PLAINE ET VALLEES (BRIE-OIRON-BILAZAIS-NOIZE-ST JOUIN-TAIZE/MAULAIS)	2 399
PAS DE JEU	367
PRESSIGNY	189
ST CYR LA LANDE	361
ST GENEROUX	355
ST JACQUES DE THOUARS	435
ST JEAN DE THOUARS	1 365
ST LEGER DE MONTBRUN	1 262
ST LOUP LAMAIRE	987
ST MARTIN DE MACON	299
STE VERGE	1 383
THOUARS (THOUARS-MAUZE/RIGNE-MISSE-STE RADEGONDE)	13 932
TOURTENAY	120
VIENNAY	1 108
TOTAL	35 505

Population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (source INSEE)

(Maj décembre 2020)

CARTE DU SEVT

Schéma d'alimentation du réseau AEP
Syndicat d'Eau du Val du Thouet



STATUTS DU SEVT



Direction des collectivités locales et du contrôle de légalité
Bureau du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire
N°

Arrêté portant modifications statutaires du Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT)

*Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-20 et L. 5212-7-1 ;
- VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BARETAUD, secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1949 modifié portant création du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de SENEUIL ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 juin 1958 modifié portant création du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais (SIADE du Pays Thouarsais) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 août 2012 portant projet de périmètre du syndicat de communes issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais (SIADE du Pays Thouarsais) et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de SENEUIL ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 portant création du syndicat d'eau du Val du Thouet issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais (SIADE du Pays Thouarsais) et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de SENEUIL et les statuts y annexés ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 juin 2013 portant composition du bureau du Syndicat d'Eau du Val du Thouet ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2015 portant modifications statutaires du Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant adhésion de la Ville de Thouars au Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 constatant la représentation-substitution de 9 communes par la Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet, 19 communes par la Communauté de communes du Thouarsais, 7 communes par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et 1 commune par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au sein du Syndicat d'Eau du Val du Thouet, et changement de nature juridique du syndicat ;
- VU** la délibération en date du 13 décembre 2019 du comité syndical du SEVT approuvant les modifications statutaires proposées ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE:
MONSIEUR LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet: www.deux-sevres.gouv.fr

VU la délibération en date du 14 janvier 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes du Thouarsais approuvant les modifications statutaires du SEVT ;

VU la délibération en date du 30 janvier 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine approuvant les modifications statutaires du SEVT ;

VU la délibération en date du 19 février 2020 du conseil communautaire de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet approuvant les modifications statutaires du SEVT ;

VU les statuts annexés ;

Considérant que les conditions de majorité requises par les articles susvisés du code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté institutif du 20 décembre 2012 modifié portant création du Syndicat d'Eau du Val du Thouet est ainsi rédigé (les modifications figurent en caractères gras) :

« Article 1er : périmètre et dénomination du syndicat

Le SEVT est un **syndicat mixte fermé** constitué des **4 EPCI** suivants :

- **la Communauté de communes du Thouarsais pour les communes de :** Brion-près-Thouet, Louzy, Pas de Jeu, Plaine-et-Vallées (Brie, Oiron, Saint-Jouin-de-Marnes, Taizé-Maulais), Saint-Cyr-la-Lande, Sainte-Verge, Saint-Généroux, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Mâcon, Thouars (Mauzé-Thouarsais, Missé, Sainte-Radegonde, Thouars) et Tourtenay ;

- **la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet pour les communes d'Airvault** (Airvault, Tessonnière), Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Irais, Le Chillou, Louin, Maisontiers et Saint-Loup-Lamairé ;

- **la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour les communes d'Amailoux**, Aubigny, Gourgé, Lageon, Lhoumois, Pressigny, et Viennay ;

- **la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour la commune de Clessé ;**

Article 2 : siège social du syndicat

Le siège du syndicat est fixé à : PAE Talencia, 2 rue Marcel Morin, **CS 90045**, 79101 THOUARS CEDEX.

Article 3 : durée du syndicat

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 4 : objet du syndicat

Le syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable. Il exerce les compétences suivantes:

1. production par captage et pompage; il lui revient d'entreprendre ou de faire réaliser toutes études, essais, recherches contribuant à assurer à l'ensemble des **collectivités** membres une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante
2. protection du point de prélèvement
3. transport

4. traitement
5. stockage
6. distribution

Article 5 : habilitations du syndicat

Le syndicat est habilité à :

- réaliser pour le compte de ses communes membres la vérification et le contrôle des poteaux d'incendie,
- vendre de l'eau en dehors de son périmètre et éventuellement en importer,
- réaliser, dans le périmètre des communes adhérentes, des prestations de service dans les domaines présentant un lien avec ses compétences,
- assurer, à la demande des collectivités membres, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages.

Article 6 : le comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque membre constituant le syndicat d'eau du Val du Thouet dont le choix peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L.5711-1 du CGCT).

Chaque intercommunalité est représentée au sein du comité syndical par :

- 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune membre de l'intercommunalité et par tranche de 3000 habitants de chaque commune.

Chaque délégué disposera d'une voix délibérative.

Les délégués suppléants d'une intercommunalité ont voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire de la même intercommunalité.

Article 7 : le bureau

Le comité syndical élit en son sein un bureau de 13 membres titulaires composé de :

- 1 président,
- 2 vice-présidents,
- 10 membres.

Article 8 : le président

Le président est l'organe exécutif du syndicat.

A ce titre :

- Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical ;
- Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes du syndicat ;
- Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou

en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

- Il est le chef des services du syndicat;
- Il représente le syndicat en justice.

Lors de chaque séance du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.

Article 9 : les commissions

Le comité syndical forme des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions et celles du bureau.

Article 10 : le règlement intérieur

Un règlement intérieur détermine les modalités d'application des présents statuts. Il est adopté et modifié à la majorité absolue des suffrages exprimés par le comité syndical.

Article 11 : receveur du syndicat

Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le trésorier de Thouars.

Article 12: Les statuts sont annexés au présent arrêté. »

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de Bressuire et le président du Syndicat d'Eau du Val du Thouet, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Mme la directrice départementale des finances publiques, M. le président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, M.M les Présidents des communautés de communes concernées.

A NIORT, le 20 MARS 2020

Pour le préfet, et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,



Anne BARETAUD

SEVT

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

STATUTS

à l'attention préfectorale
du 20 MARS 2020

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale



Anne BARETAUD

ARTICLE 1^{er} – PERIMETRE ET DENOMINATION DU SYNDICAT

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les EPCI à fiscalité propre sur lesquels le SEVT (Syndicat d'Eau du Val du Thouet) intervient ont pris la compétence eau en application du principe de représentation-substitution de leurs communes membres.

Le SEVT est un syndicat mixte fermé constitué de 4 EPCI :

● **La Communauté de Communes du Thouarsais pour les communes de :**

- Brion près Thouet
- Louzy
- Pas de Jeu
- Plaine et Vallées (Brie, Oiron, St Jouin de Marnes, Taizé-Maulais)
- Saint Cyr la Lande
- Sainte Verge
- Saint Généroux
- Saint Jacques de Thouars
- Saint Jean de Thouars
- Saint Léger de Montbrun
- Saint Martin de Macon
- Thouars (Mauzé Thouarsais, Missé, Sainte Radegonde, Thouars)
- Tourtenay

● **La Communauté de Communes Airvudais Val du Thouet pour les communes de :**

- Airvault (Airvault, Tessonnière)
- Assais les Jumeaux
- Availles Thouarsais
- Irais
- Le Chillou
- Louin
- Maisontiers
- Saint Loup Lamairé

❶ **La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine** pour les communes de :

- Amailloux
- Aubigny
- Gourgé
- Lageon
- Lhoumois
- Pressigny
- Viennay

❷ **La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais** pour la commune de :

- Clessé

ARTICLE 2 – SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT

Le siège du syndicat est fixé : PAE Talencia, 2 rue Marcel Morin – CS 90045
79101 THOUARS Cedex

ARTICLE 3 – DUREE DU SYNDICAT

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 – OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable. Il exerce les compétences suivantes :

- Production par captage et pompage ; il lui revient d'entreprendre ou de faire réaliser toutes études, essais, recherches contribuant à assurer à l'ensemble des collectivités membres une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisance
- Protection du point de prélèvement
- Transport
- Traitement
- Stockage
- Distribution

ARTICLE 5 – HABILITATIONS DU SYNDICAT

Le Syndicat est habilité à :

- Réaliser pour le compte de ses communes membres la vérification et le contrôle des poteaux incendie
- Vendre de l'eau en dehors de son périmètre et éventuellement en importer
- Réaliser dans le périmètre des communes adhérentes des prestations de service dans les domaines présentant un lien avec ses compétences

- Assurer, à la demande des collectivités membres, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec des travaux entrepris par le syndicat pour ses propres ouvrages.

ARTICLE 6 – LE COMITE SYNDICAL

Le syndicat est administré par un comité syndical qui est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque membre constituant le Syndicat d'Eau du Val du Thouet dont le choix peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. (article L.5711-1 du CGCT).

Chaque intercommunalité est représentée au sein du Comité Syndical par :

- 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune membre de l'intercommunalité et par tranche de 3 000 habitants de chaque commune.

Chaque délégué disposera d'une voix délibérative.

Les délégués suppléants d'une intercommunalité ont voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire de la même intercommunalité.

ARTICLE 7 – LE BUREAU

Le Comité Syndical élit en son sein un bureau de 13 membres titulaires composé de :

- 1 Président
- 2 vice-Présidents
- 10 membres

ARTICE 8 – LE PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

A ce titre :

- Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical
- Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes du Syndicat
- Il est le seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau
- Il est le chef des services du Syndicat
- Il représente le Syndicat en justice.

Lors de chaque séance du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

ARTICLE 9 – LES COMMISSIONS

Le Comité Syndical forme des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions et celles du bureau.

ARTICLE 10 – LE REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur détermine les modalités d'application des présents statuts. Il est adopté et modifié à la majorité absolue des suffrages exprimés par le Comité Syndical.

ARTICLE 11 – RECEVEUR DU SYNDICAT

Les fonctions de receveur du Syndicat sont assurées par le Trésorier de Thouars.

ARTICLE 12 – LES DISPOSITIONS DU CGCT

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent au Syndicat pour les conditions de fonctionnement qui ne sont pas prévues aux présents statuts.

ARTICLE 13 – PUBLICATION

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Communautaires membres.

A Thouars, le 13 Décembre 2019

LE PRESIDENT,
Bernard GAUFFRETEAU



GESTION DU SEVT

Le SEVT est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2013 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Pays Thouarsais (SIADE) créé en 1958 et du Syndicat des Eaux des Sources de Seneuil créé en 1939.

L'arrêté portant création du SEVT date du 20 décembre 2012. Ses statuts ont été modifiés par vote du Comité Syndical le 03 octobre 2014.

Le 9 juillet 2015 le SEVT a accepté l'adhésion de la ville de Thouars au 1^{er} janvier 2016. Cette adhésion a été validée par l'arrêté Préfectoral du 23 novembre 2015.

Le SEVT est un syndicat mixte fermé exerçant la compétence eau potable.
Le personnel relève de la Fonction Publique Territoriale.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomérations est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Durant la période transitoire, ces compétences figurent parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomérations. En application du principe de « représentation-substitution » elles ont pris la place de leurs communes membres au sein des syndicats auxquels elles adhèrent.

Les statuts du SEVT ont été modifiés le 13 décembre 2019 prenant ainsi en compte le principe de « représentation-substitution » des EPCI pour leurs communes.

Le territoire desservi en eau potable par le SEVT s'étend sur 3 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération :

- La communauté de communes du Thouarsais (CCT)
- La communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet (CCAVT)
- La communauté de communes Parthenay-Gâtine (CCPG)
- La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B)

A - INDICATEURS TECHNIQUES

1. La Production

1.1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

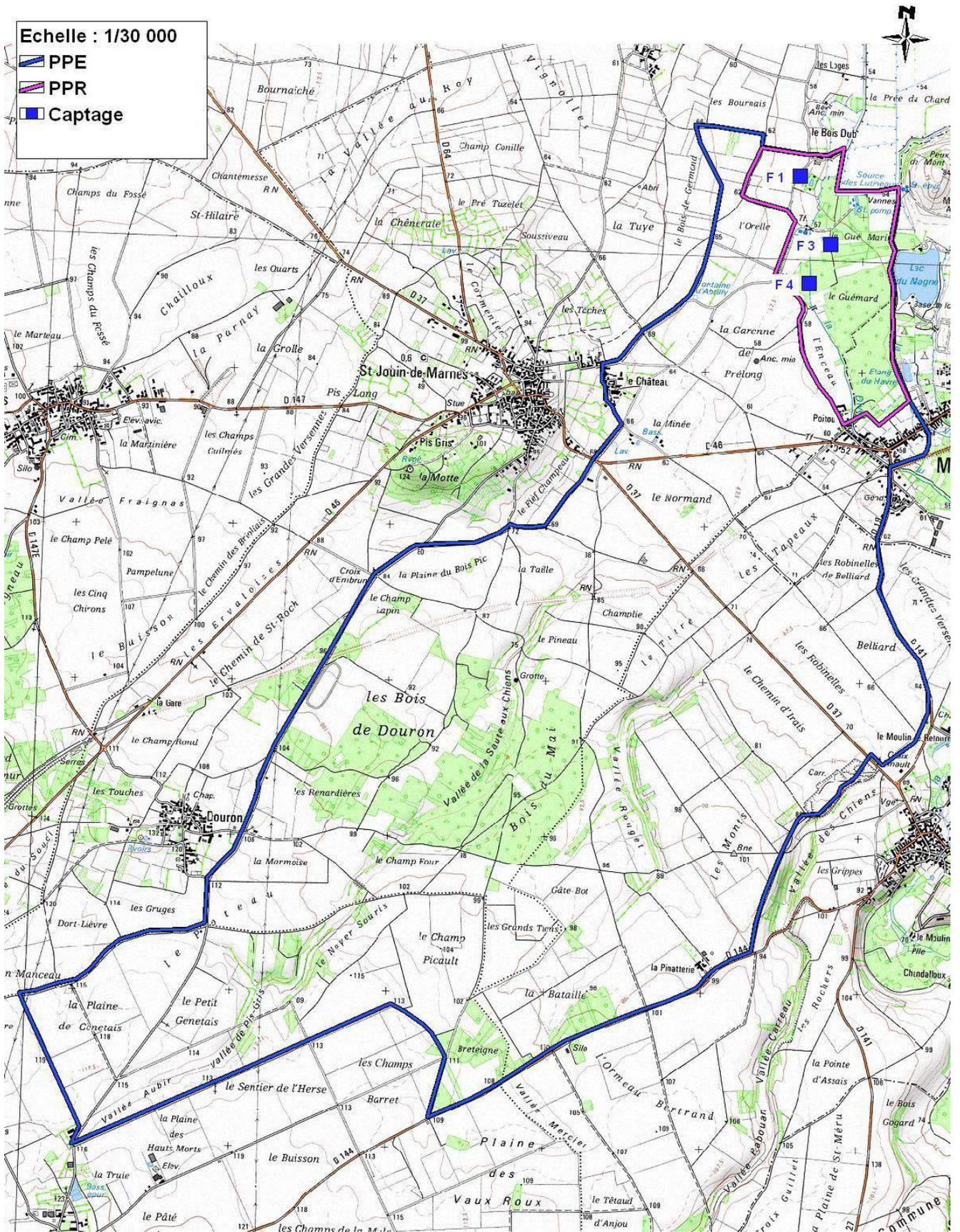
- Commune de Saint Jouin de Marnes – Les Lutineaux – forages F1, F3, F4.
- Commune de Brie - forage de l'Isle.
- Commune de Pas de Jeu - Les Grands champs – forages F2, F3, F5.
- Commune de St Générout – Génétais - forages F4, F5, F7 (forages de secours non sollicités depuis 2001)
- Commune de Saint Martin de Macon – forages de Rivet et Bandouille.
- Le Chillou – sources de Seneuil – résurgence naturelle captée par drainage

Tous les captages du SEVT font l'objet de périmètres de protection.

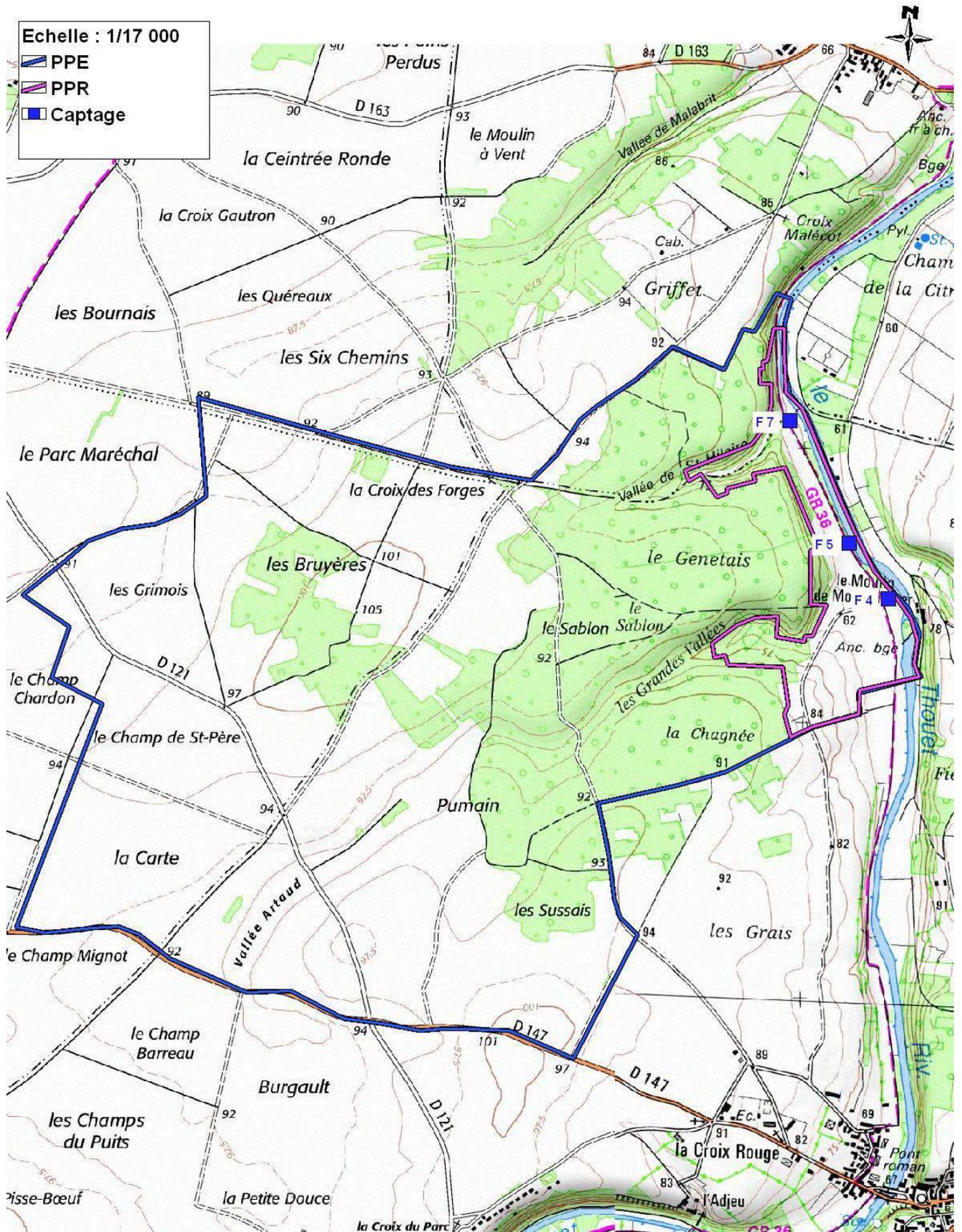
Le SEVT est composé de 2 unités de distribution (UDI) :

- L'UDI du Pays Thouarsais composée des communes de l'ex SIADE du Pays Thouarsais et de la ville de Thouars sont alimentées par les forages de Pas de Jeu, Bandouille, Rivet, Brie et les Lutineaux, via l'usine de dénitrification, de décarbonatation et de traitement des micropolluants des Coulées de Taizé.
- L'UDI des Sources de Seneuil composée des communes de l'ex Syndicat des Eaux des Sources de Seneuil est alimentée par la source de Seneuil et l'usine de traitement des eaux du Cébron

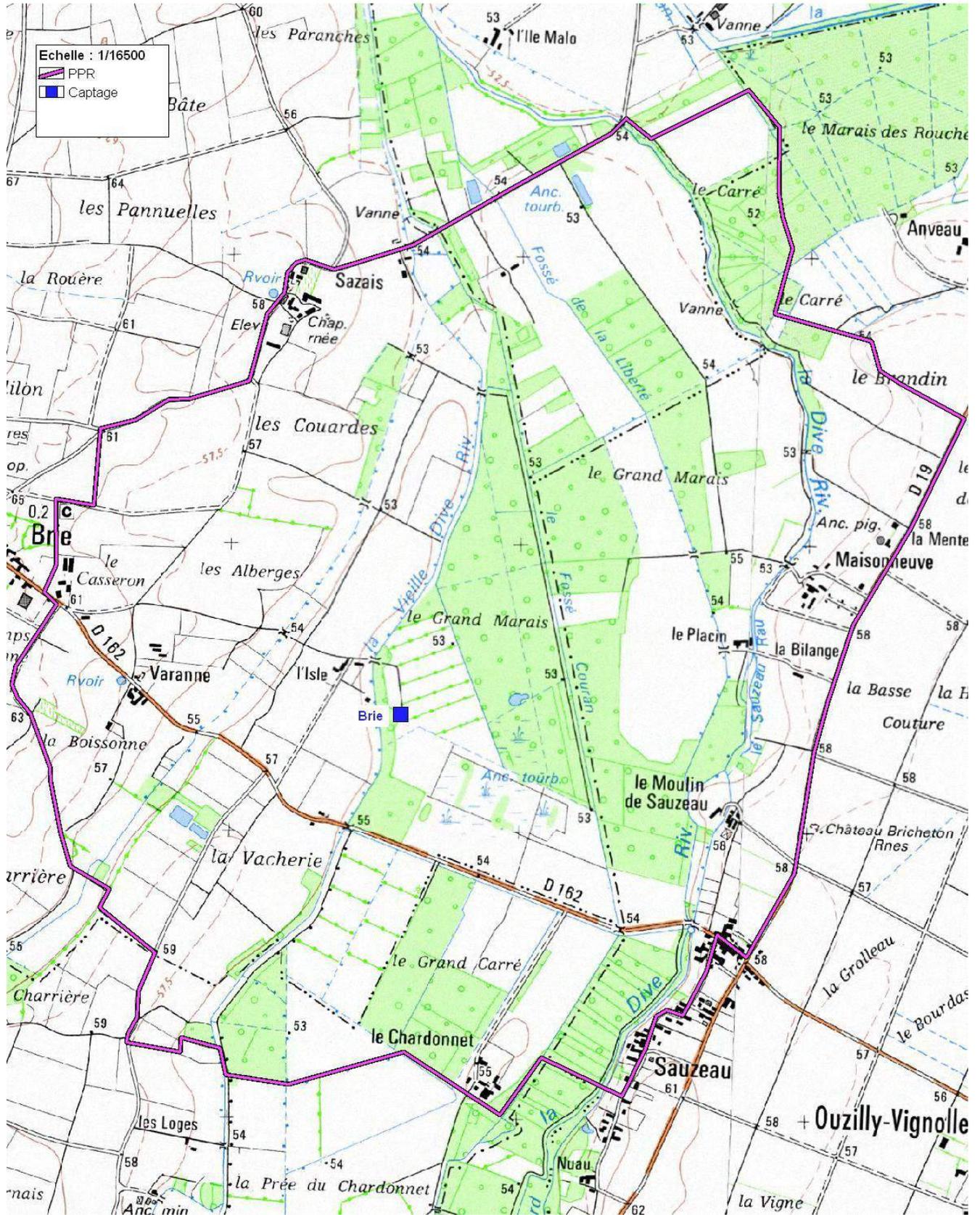
Périmètre de protection des captages des LUTINEAUX



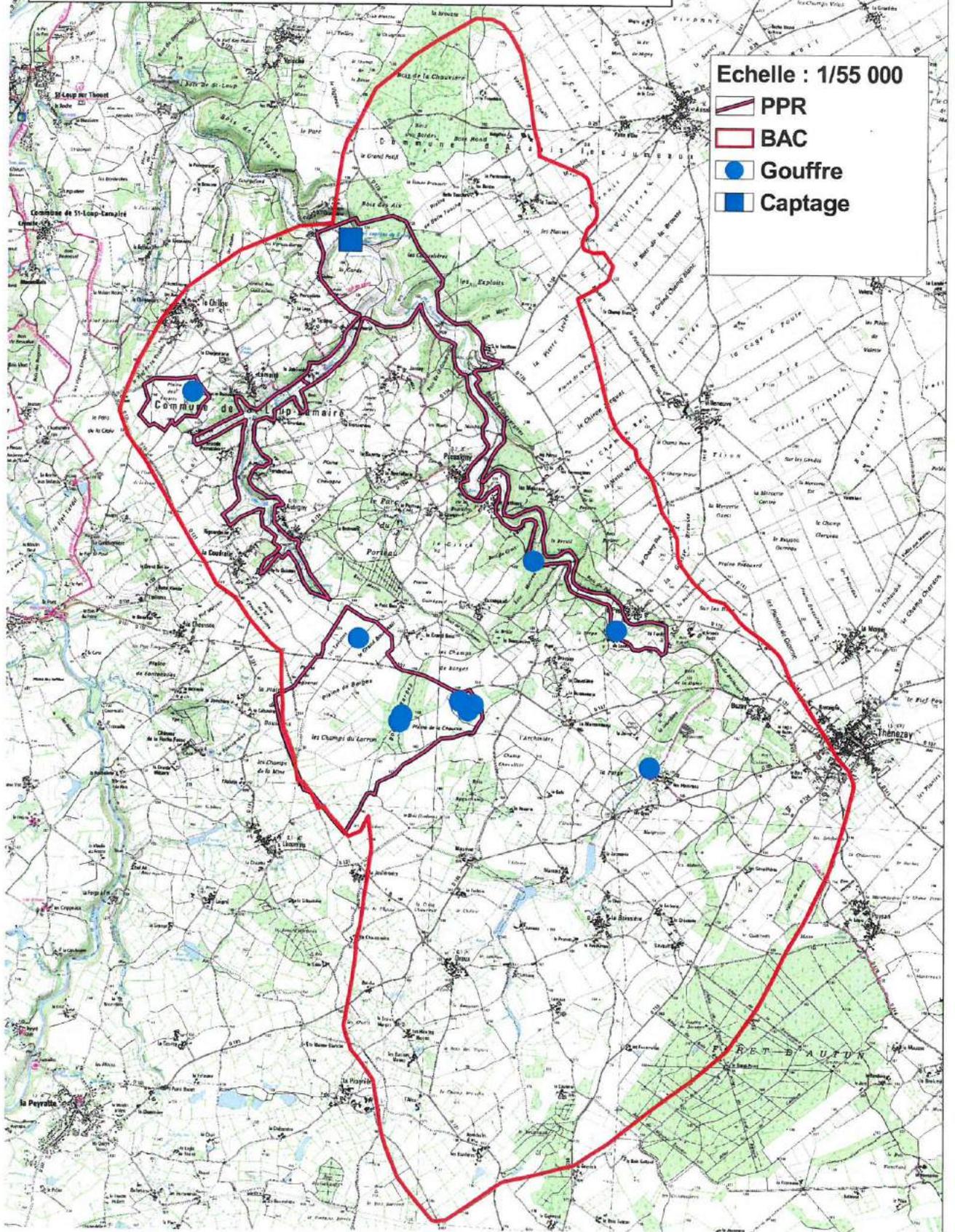
Périmètre de protection des captages de ST GENEROUX



Périmètre de Protection du captage de BRIE



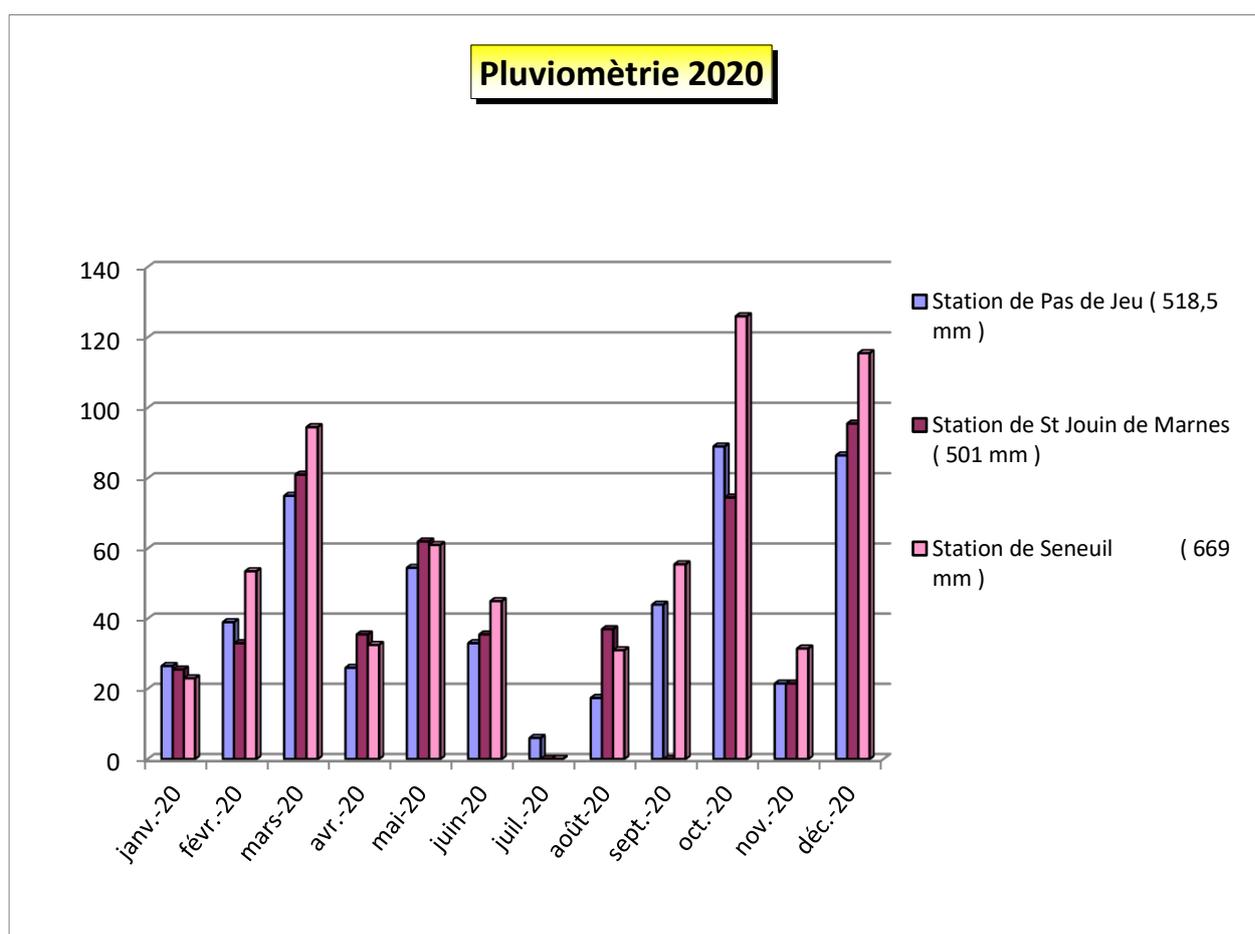
Aire d'Alimentation de Captage des Sources de Seneuil



1.2. Piézométrie

La piézométrie est un élément essentiel de la production d'eau. Son observation régulière permet de prévenir une baisse anormale des niveaux des nappes et donc tout risque de distribution insuffisante sur le réseau.

Dans le cas de nappes dites "libres" (forages de Pas de Jeu, des Lutineaux, de Saint Généroux et Sources de Seneuil), c'est-à-dire dont les eaux ne sont pas protégées de la surface par un horizon de sol imperméable, la réalimentation de l'aquifère est directement liée aux précipitations, et donc, une pluviométrie abondante fera gonfler rapidement la nappe. Par contre, les nappes dites "captives" (forages de Brie et Saint Martin de Mâcon), se chargeront plus lentement à partir des zones d'affleurement.



Afin de surveiller la réalimentation des nappes phréatiques sollicitées, le SEVT a équipé ses forages de sondes piézométriques qui assurent un suivi continu des niveaux.

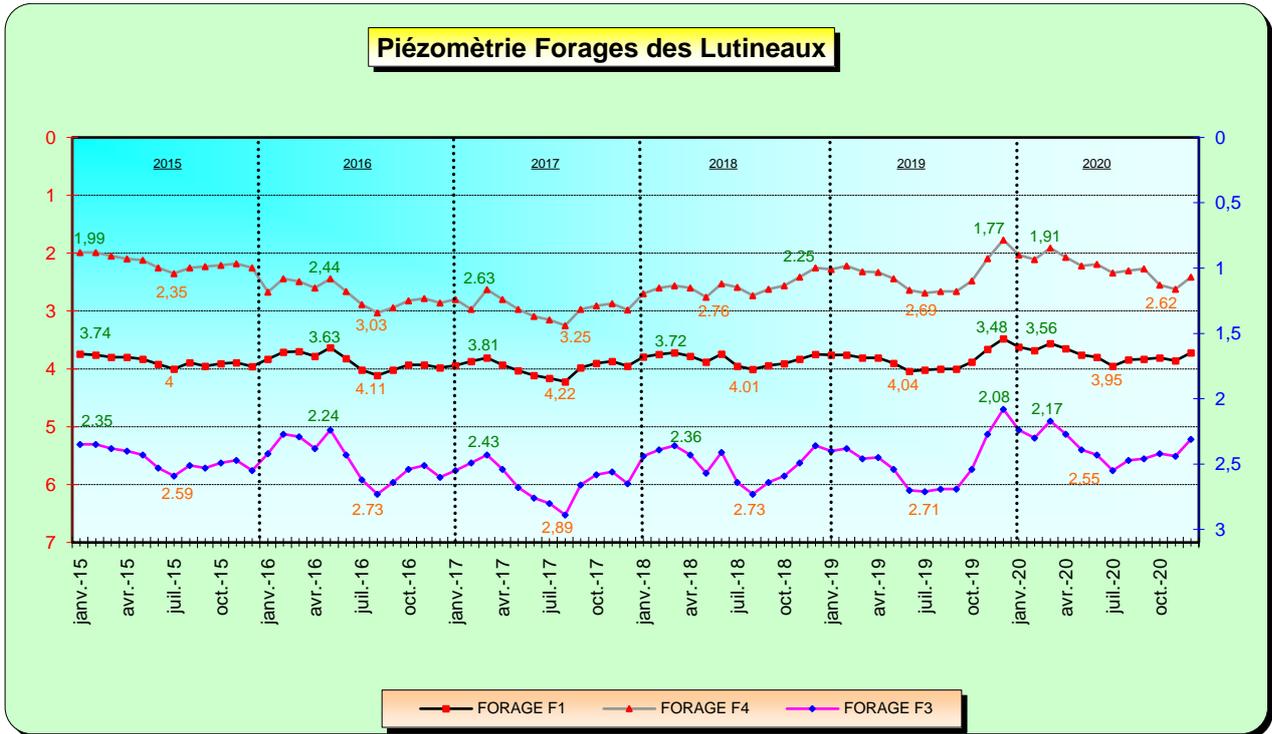
En 2020, la pluviométrie relevée sur les stations de pompage a été inférieure aux moyennes locales pour l'UDI du thouarsais, et identique pour l'UDI de Seneuil. On notera des précipitations faibles durant l'hiver et une légère augmentation au printemps. Les précipitations soutenues des mois d'octobre, et décembre ont permis une recharge satisfaisante des aquifères.

On remarque de ce fait que les niveaux des nappes sont en hausse sur l'année ; On note une stabilisation durant l'été.

L'évolution dans le temps (2015-2020) des niveaux des nappes est représentée dans les graphiques des pages suivantes.

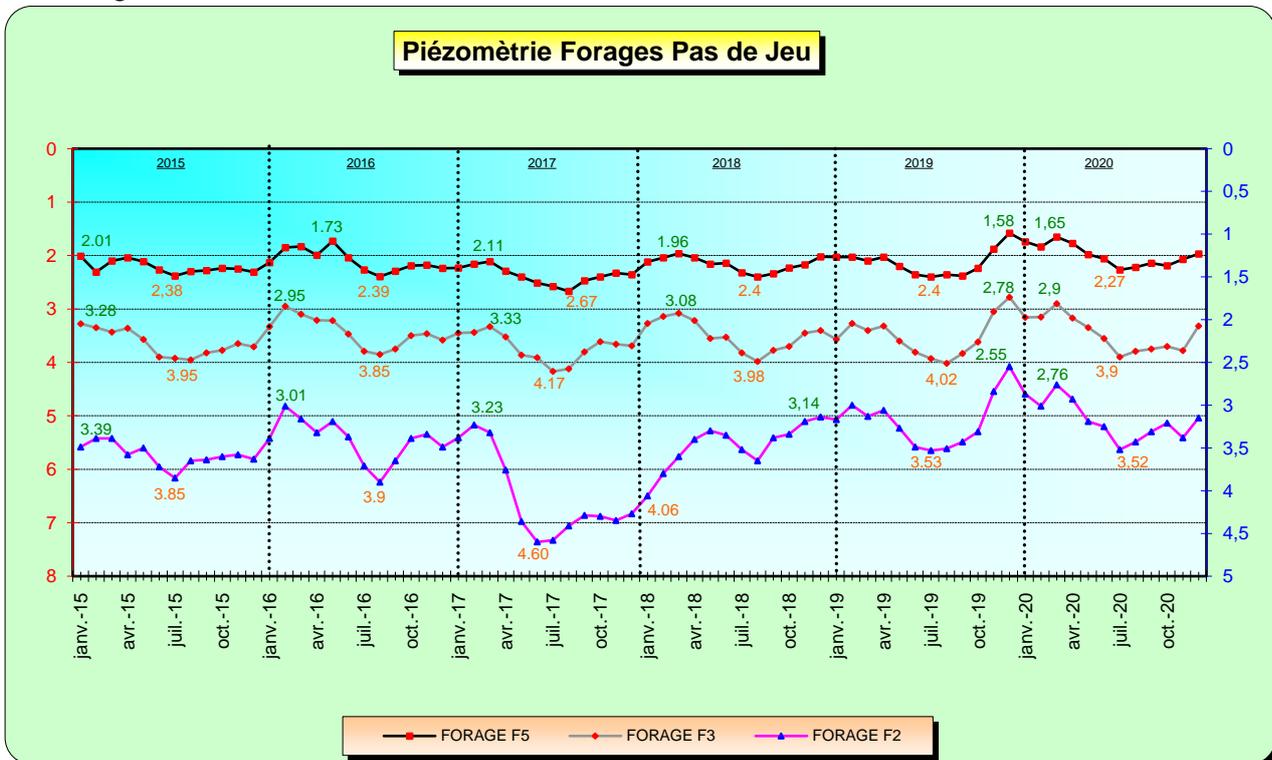
- **Forages des Lutineaux:**

L'analyse des niveaux piézométriques de ces forages sur 6 ans montre une légère baisse au fil de l'année. Les niveaux d'été sont supérieurs à ceux de l'année précédente. Les niveaux piézométriques sont supérieurs à ceux enregistrés de 2016 à 2018.



- **Forages de Pas de Jeu:**

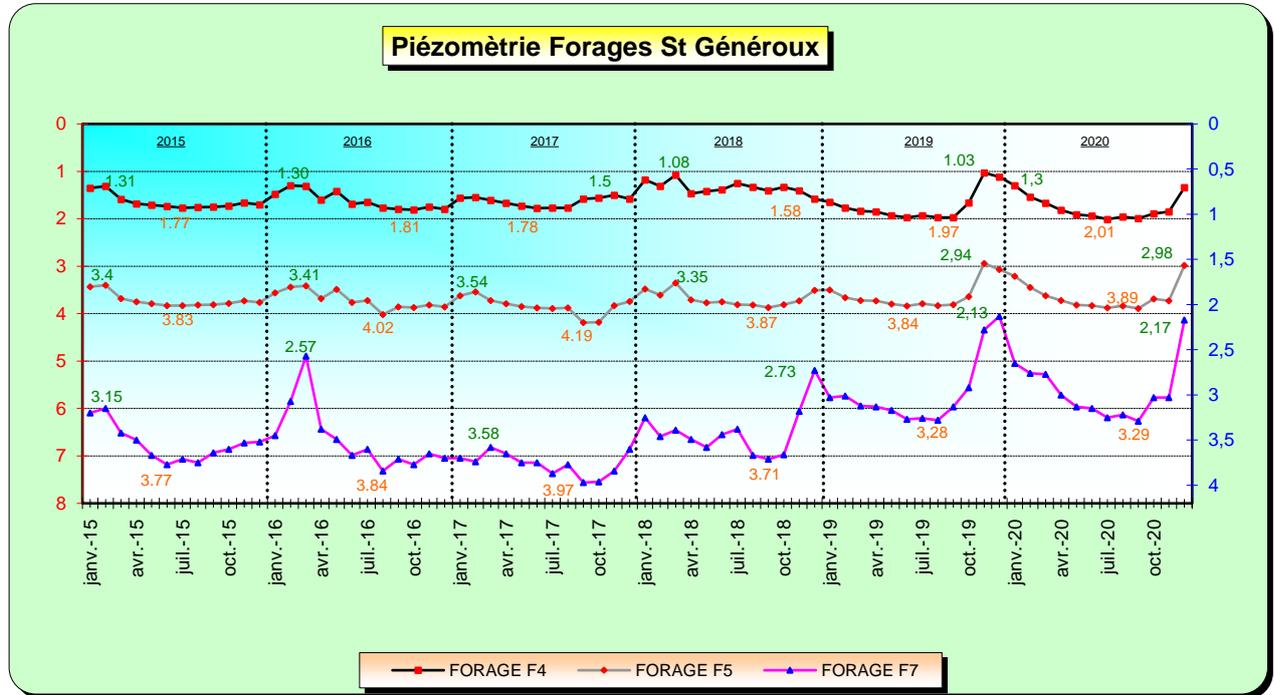
Les forages de Pas de Jeu présentent les mêmes caractéristiques que ceux des Lutineaux; ils exploitent le même horizon géologique à la même profondeur. Aussi, il n'est pas surprenant de constater que l'évolution piézométrique de ces forages est identique à celle des forages des Lutineaux.



- **Forages de Saint G n roux**

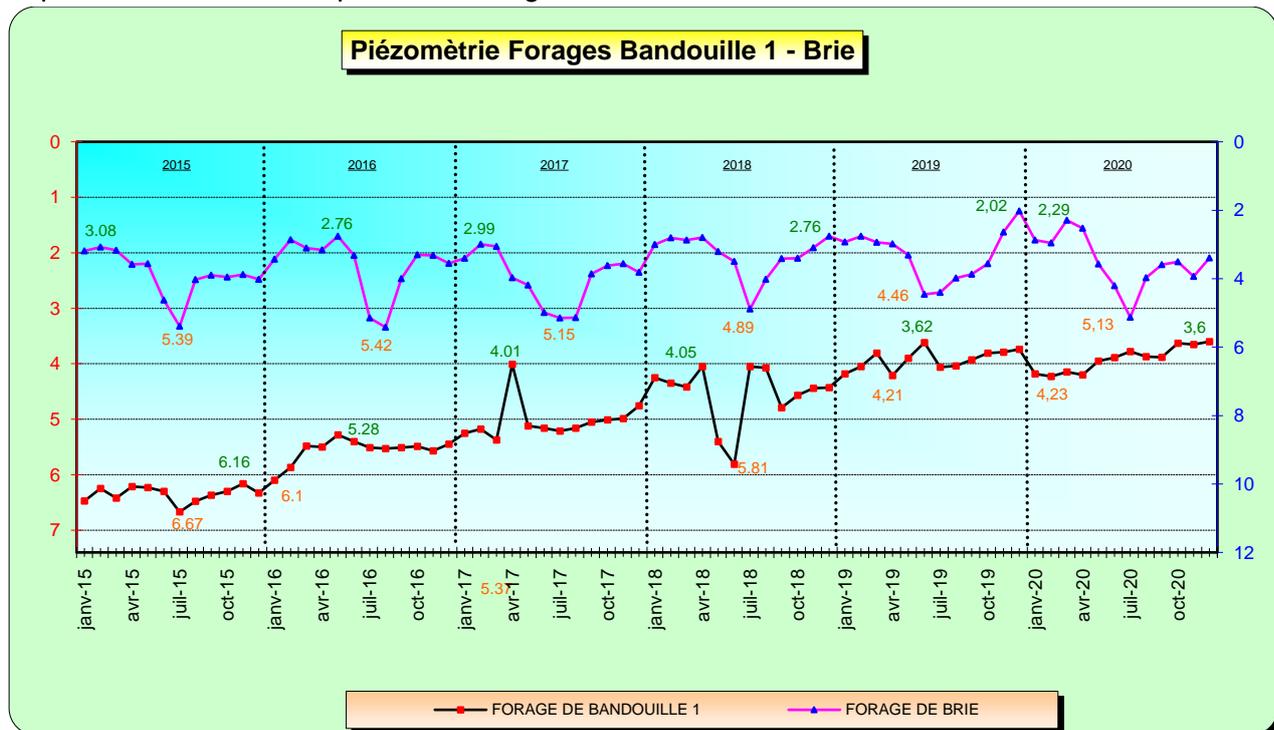
Les forages de Saint G n roux, bien que non exploit s restent n anmoins surveill s tant sur leur qualit  que sur leurs capacit s de production.

L'observation des courbes pi zom triques, pr sente des forages stables soumis aux variations du niveau du Thouet. Il est   noter que les valeurs se rapprochant de la surface du sol (niveau 0) ou les pics sont dus   des crues du Thouet; ces forages  tant tr s fortement influenc s par la rivi re du fait de leur pompage dans sa nappe d'accompagnement.



- **Forages de Saint Martin de Macon et Brie**

On note que le forage profond de Saint Martin de Macon (Bandouille 1) pr sente une hausse progressive de son niveau pi zom trique sur les 6 derni res ann es, en partie d    une exploitation r duite. L'amplitude du forage est stable au travers des ann es.

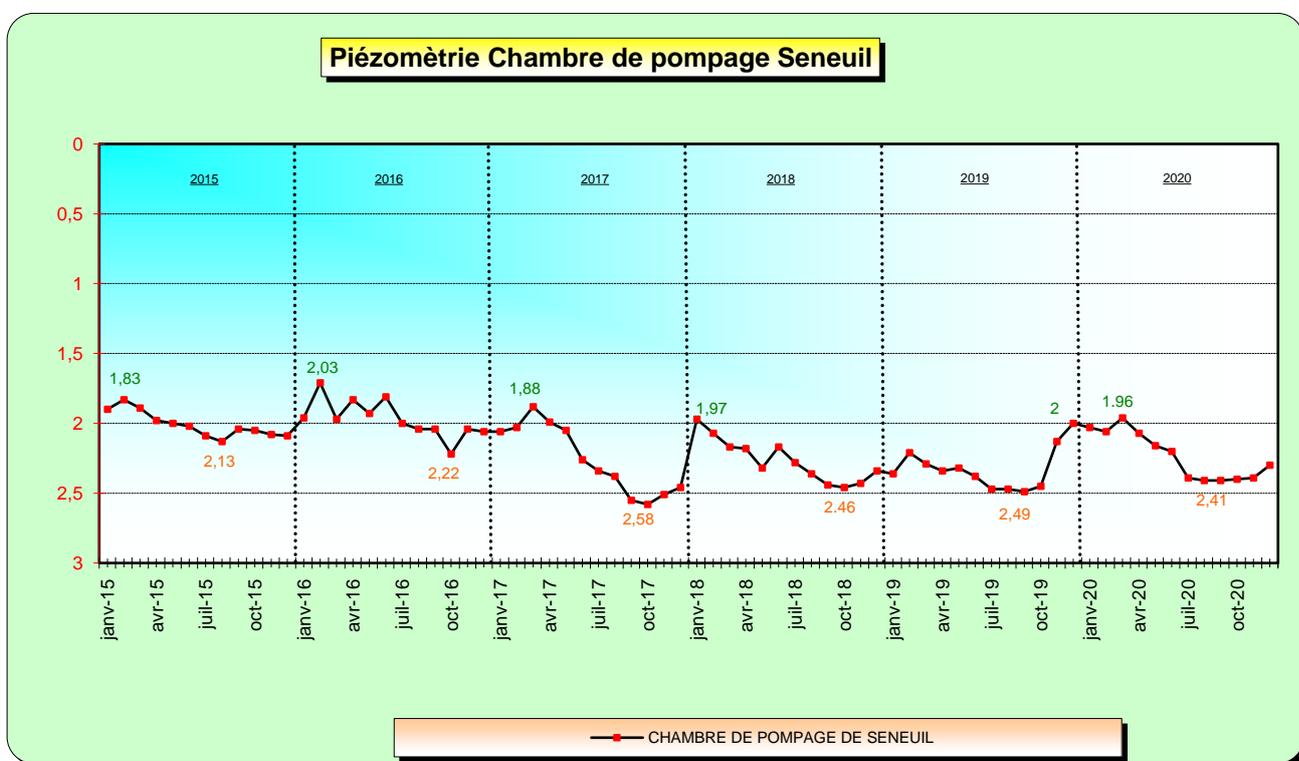


Le forage de Brie évolue selon des périodes de sollicitations importantes de la nappe du fait de l'irrigation locale (juin, juillet). On remarque aussi que les recharges sont beaucoup plus marquées que pour Bandouille du fait de zones d'affleurement probablement plus importantes. Il est à noter toutefois que la recharge de l'hiver 2020 a été plus importante, malgré une baisse au cours du printemps. Les niveaux restent globalement élevés au fil de l'année.

- **Sources de Seneuil**

La source de Seneuil est une nappe dite "libre" possédant une résurgence naturelle ce qui permet d'observer des valeurs très proches de la surface du sol.

De part sa configuration géographique, en point bas, et son hydrologie, en champ captant drainé, la source est très sensible à la pluviométrie. D'autre part le bassin d'alimentation de cette source est composé de nombreux gouffres reliés à la source par des écoulements préférentiels (réseau karstique). D'importantes variations de niveau peuvent être enregistrées. Pour l'année 2020, l'amplitude du niveau dans la chambre de pompage est relativement faible, on note une stabilisation du niveau depuis 2018.



1.3. Les volumes prélevés

	2016	2017	2018	2019	2020	variation 2019/2020	
UDI DU PAYS THOUARSAIS							
Station des Lutineaux	1 667 550	1 530 676	1 486 680	1 424 219	1 528 778	104 559	+7.34%
Dont en provenance de Brie	176 154	156 628	171 193	203 484	238 012	34 528	+16.97%
Station de Pas de Jeu	1 154 444	783 943	814 670	720 634	740 678	20 044	+2.78%
Dont en provenance de St Martin de Macon	115 402	100 810	85 018	80 845	49 982	-30 863	-38.18%
Station de St Généroux							
TOTAL	2 556 776	2 314 619	2 301 350	2 144 853	2 269 456	124 603	+5.81%
	2016	2017	2018	2019	2020	variation 2019/2020	
UDI DE SENEUIL							
Station des sources de Seneuil	1 001 088	981 652	755 649	463 251	351 273	-111 978	-24.17%
TOTAL	1 001 088	981 652	755 649	463 251	351 273	-111 978	-24.17%

Pour l'année 2020 on constate une augmentation moyenne des pompages aux captages du SEVT.

On note toutefois une sollicitation beaucoup moins importante des sources pour l'UDI de Seneuil depuis 2017, en raison de la présence de métabolites de pesticides qui nous contraignent à réaliser des dilutions en achetant de plus en plus d'eau à la SPL des Eaux du Cébron.

Depuis quelques années, l'ARS recherche la présence de métabolites et impose des normes de potabilités identiques à celle des pesticides. Les eaux des sources de Seneuil ne subissant aucun traitement, les teneurs sur ces paramètres sont bien au-dessus des limites de potabilités.

On note également une diminution progressive du pompage réalisé sur les forages de Saint Martin de Macon. En effet, après l'arrêt du forage de Rivet il y a quelques années, c'est au tour de celui de Bandouille de voir sa crépine se colmater en raison de concrétions ferriques qui se développent et obstruent les orifices. Un nettoyage des crépines devra être réalisé prochainement.

1.4. Les volumes traités à l'usine des Coulées de Taizé

	2016	2017	2018	2019	2020	variation 2019/2020	
Entrée usine (Eau brute)							
En provenance des Lutineaux	1 647 118	1 467 283	1 456 400	1 386 946	1 509 058	122 112	+8.80%
En provenance de Pas de Jeu	863 280	761 590	794 500	705 280	724 340	19 060	+2.70%
En provenance de Ligaine	1 092 940	986 925	1 010 204	991 411	1 134 132	142 721	+14.40%
TOTAL	3 603 338	3 215 798	3 261 104	3 083 637	3 367 530	283 893	+9.21%
Sortie usine (Eau traitée)							
Pour le SEVT	2 232 952	1 984 323	1 908 127	1 828 945	1 893 439	64 494	+3.53%
Pour le SVL	939 928	848 756	897 980	823 409	998 407	174 998	+21.25%
TOTAL	3 172 880	2 833 079	2 806 107	2 652 354	2 891 846	239 492	+9.03%
lavage des filtres/eau de service	430 458	382 719	454 997	431 283	475 684		
% taux de lavage entrée/sortie usine	11.95%	11.90%	13.95%	13.99%	14.13%		

Le prix dégressif (-33%) au-delà du quota de 700 000 m³, acté dans la convention avec le SVL, incite celui-ci à prendre plus d'eau sur les forages de Ligaine depuis 5 ans.

Les volumes d'eaux de lavages, bien qu'élevés restent stables depuis quelques années.

1.5. Les volumes achetés

	2016	2017	2018	2019	2020	variation 2019/2020	
UDI DU PAYS THOUARSAIS							
SVL	101	49	126	74	19	-55	-74.32%
TOTAL	101	49	126	74	19	-55	-74.32%
UDI DE SENEUIL							
Cébron	402 376	340 985	463 806	811 038	964 608	153 570	18.93%
réservoir de Pontify (SPL)	334 572	315 914	382 026	731 785	902 738	170 953	23.36%
Mont d'Or (SMEG)	67 804	25 071	81 870	79 253	61 870	-17 383	-21.93%
Foucherie (SMEG)	1 437	65	970	0	0	0	0%
TOTAL	403 813	341 050	464 776	811 038	964 608	153 570	18.93%

2. La distribution et la consommation

2.1. Le réseau

La longueur totale du réseau est de l'ordre de 1040.93 km. Il est composé principalement de canalisations en fonte, PVC, acier (protection cathodique sur toutes les canalisations acier, sauf celles de l'ancien SAE d'OIRON), et d'amiante ciment (revêtues intérieurement), principalement sur certaines communes de l'ancien SAE d'OIRON et sur l'ex Syndicat des Eaux de Seneuil.

Le tableau de répartition ci-dessous fait apparaître le linéaire par matériaux et par décennie.

MATERIAUX	av 1960	1961/1970	1971/1980	1981/1990	1991/2000	2001/2010	après 2011	total
FONTE	95.58	104.85	43.92	11.25	0.97	4.46	31.8	292.83
AMIANTE	67.67	21.79	0.04	0.58		0.2		90.28
PVC	82.99	10.75	255.71	82.69	75.68	63.13	26.98	597.93
POLYETHYLENE	0.07			0.63	1.61	2.54	0.96	5.81
ACIER	13.36	5.68					0.01	19.05
BI-ORIENTE					6.92	4.96	19.83	31.71
INOX						0.02	0.06	0.08
FIBRE DE VERRE				1.55				1.55
Inconnu	1.08	0.03	0.48			0.1		1.69
<i>Kilomètres</i>								1040.93

2.1.1 Travaux neufs

Communes	Linéaire (en m)	Poteaux Incendie	Purges	Purges automatiques	Vidanges	Vannes	Ventouses
Airvault			2	1		5	
Amailoux	333.05		1			1	
Assais les Jumeaux				1			
Aubigny							
Availles Thouarsais							
Brie							
Brion Près Thouet							
Clessé					1	2	
Gourgé	70.28		3	1	3	14	1
Irais	148.02		1		1	7	
Lageon				2			
Le Chillou							
Lhoumois							
Louin					1		
Louzy							
Maisontiers							
Pas de Jeu							
Plaine et Vallées						5	
Pressigny			1		2	4	2
St Cyr la Lande							
St Généroux					1	4	
St Jacques de Thouars							
St Jean de Thouars						6	
St Léger de Montbrun			1				
St Loup/ Thouet		1			2	4	
St Martin de Macon	42.01		1			2	
Ste Verge	295.96					2	
Thouars	69.96		3	2	3	9	
Tourtenay							
Viennay							
Total	959.28 m	1	13	7	14	65	3

2.1.2 Travaux de renouvellement :

Communes	Linéaire (en m)	Linéaire renouvelé après fuites	Poteaux Incendie	Purges	Vidanges	Vannes	Ventouse s
Airvault	153.53	2.99	2			2	
Amailloux		6.27		4		2	1
Assais les Jumeaux		3.52				1	
Aubigny		2				1	
Availles Thouarsais							
Brie							
Brion Près Thouet						1	
Clessé						1	
Gourgé	1959.31	9.61	2	2	1	11	
Irais	41.68	0.51	2	3		12	
Lageon				2			
Le Chillou							
Lhoumois			1				
Louin				1			
Louzy							
Maisontiers							
Pas de Jeu							
Plaine et Vallées	929.04		6	5		13	1
Pressigny	954.94	4		1			
St Cyr la Lande							
St Généroux		1				2	
St Jacques de Thouars							
St Jean de Thouars	507.07		1	1		2	
St Léger de Montbrun	417.99		2	1		5	1
St Loup / Thouet	107.04	3.98		2			
St Martin de Macon						2	
Ste Verge			1				
Thouars		4.54	1	7		12	1
Tourtenay	981.33						
Viennay				1		1	
Total	6051.93 m	38.42 m	18	30	1	68	4

2.1.3 Incidents sur réseau, branchements et appareillages :

- 50 fuites sur conduites
- 37 fuites sur branchements
- 10 fuites sur des appareillages

A noter que parmi ces fuites, 1 a été causée par une entreprise lors de travaux extérieurs au SEVT.

2.2. Réservoirs : capacités

	CAPACITE (m3)	CONFIGURATION	COMMUNES	ETAT
DOURON	2 x 250	cuve semi-enterrée	St Jouin de Marnes	
BILAZAIS	2 x 175	cuve sur tour	Oiron	1 cuve rénovée en 2002
LAIRE	250	tour	Pas de Jeu	
LA MOTTE	250	cuve semi-enterrée	St Jouin	Rénové en 2010
REPEROUX	250	tour	Airvault	Rénové en 2017
AVAILLES THOUARSAIS	250	tour	Availles	
ST JACQUES DE TH.	350	tour	St Jacques	Rénové en 2001
MAUZE THOUARSAIS	600	tour	Mauzé Thouarsais	Rénové en 2008
VRINES	800	tour	Ste Radegonde	Rénové en 2011
TOURTENAY	200	cuve semi-enterrée	Tourtenay	
ETAMBE	250	tour	Etambe	
OIRON	1500	tour	Oiron	Rénové en 2011
PONTIFY	2000	tour	Assais les Jumeaux	Renouvellement canalisations intérieures en 2015
CHARPENTERIE	500	tour	St Loup Lamairé	Rénové en 2015
EPINAYE	250	cuve	Amailloux	Renouvellement canalisations intérieures en 2017
CHAMPS BLANC	500	tour	Clessé	Rénové en 2017
MOLINIÈRE	250	cuve semi-enterrée	Clessé	Rénové en 2010
BOISSONNIÈRES	300	cuve semi enterrée	Viennay	Renouvellement canalisations intérieures en 2011
LES 3 PILIERS	2500	cuve au sol	Thouars	Renouvellement canalisations intérieures en 2018
LE BOEL	600 et 1200	tour	Thouars	Rénové en 2006

2.3. Les branchements au 31/12/2020

Nombre d'abonnés : **20 402**

Nombre de branchements fermés (avec ou sans compteurs): **1 083**

Nombre de branchements équipés de compteurs (ouverts ou fermés): **21 004**

Branchements en plomb : **44**

Compteurs équipés de radio-relève : **18 270**

Compteurs renouvelés en 2020 : **971**

Nombre de réclamations écrites (courrier, fax, mail) : **18**

Nombre de départs : **1 834**

Nombre d'arrivées : **1 802**

COMMUNES	BRANCHEMENTS NEUFS	BRANCHEMENTS PLOMB RENOUELES	BRANCHEMENTS RENOUELES
AIRVAULT	7		36
AMAILLOUX	4		
ASSAIS LES JUMEAUX	1		1
AUBIGNY			
AVAILLES THOUARSAIS			
BRIE			
BRION PRES THOUET			1
CLESSE	2		3
GOURGE	2		29
IRAI	3		32
LAGEON	2		2
LA PEYRATTE			
LE CHILLOU			
LHOUMOIS			1
LOUIN			1
LOUZY	1		
MAISONTIERS			
PAS DE JEU			
PLAINE ET VALLEES	3		30
PRESSIGNY			3
ST CYR LA LANDE			
ST GENEROUX	1		8
ST JACQUES DE THOUARS	1		
ST JEAN DE THOUARS	2		20
ST LEGER DE MONTBRUN	1		13
ST LOUP LAMAIRE	1		4
ST MARTIN DE MACON	3		
STE VERGE	7		8
THOUARS	18	114	80
TOURTENAY			
VIENNAY	1		
TOTAL	60	114	272

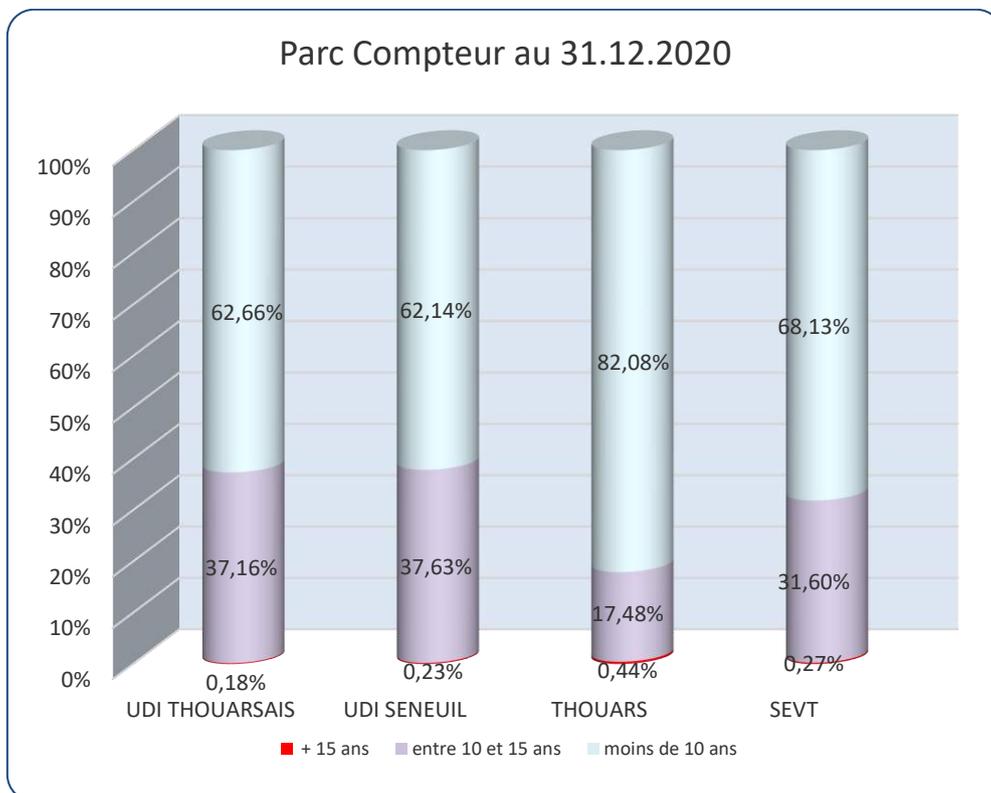
- Renouvellement 2020 branchements plomb : 114

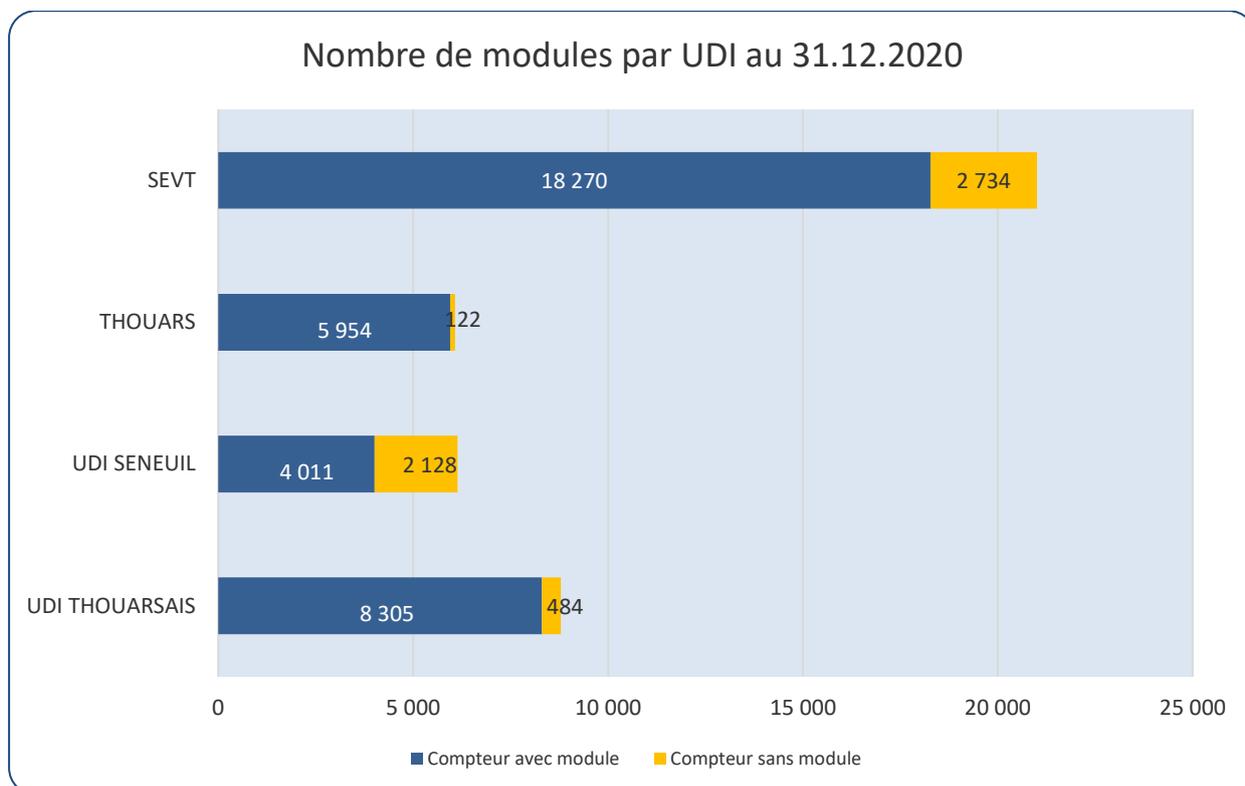
Rue Ferrer : 3
Boulevard des Capucins : 2
Impasse Porte au Prévost : 5
Rue Mozart : 9
Rue André Dizez : 3
Rue Félix Gellusseau : 1
Boulevard Jacques Ménard : 2
Rue Camille Pelletan : 5
Rue François Villon : 8
Rue Jules Ferry : 14
Boulevard de la République : 1
Rue Emile Poirault : 4
Boulevard Emile Zola : 1
Boulevard Bergeon : 11
Rue de la Mare aux Canards : 18
Rue de la Petite Chaussée : 1
Rue Honoré Millault : 1
Rue du Moulin de Fertevault : 14
Rue de Fleury : 2
Rue du Président Tyndo : 1
Rue de Bruxelles : 1
Rue Bertrand Duguesclin : 5
Avenue Victor Lecler : 1
Rue Armand Legendre : 1

Au 31 décembre 2020, il reste **44** branchements en plomb.

- Age des compteurs au 31/12/2020

ANNEE	UDI THOUARSAIS	UDI SENEUIL	THOUARS	TOTAL
AVANT 2000	0	0	10	10
2000 à 2003	5	7	1	13
2004 - 2005	11	7	16	34
2006	219	202	118	539
2007	686	247	153	1 086
2008	328	692	328	1 348
2009	850	800	345	1 995
2010	1 183	369	118	1 670
2011	55	269	179	503
2012	483	508	305	1 296
2013	549	157	832	1 538
2014	509	255	406	1 170
2015	928	754	872	2 554
2016	785	570	954	2 309
2017	949	175	800	1 924
2018	452	404	289	1 145
2019	515	502	235	1 252
2020	282	221	115	618
COMPTEURS	8 789	6 139	6 076	21 004
MODULES	8 305	4 011	5 954	18 270





2.4. Les volumes mis en distribution par UDI

	2016	2017	2018	2019	2020	variation 2020/2019	
UDI DU PAYS THOUARSAIS							
Sortie usine de traitement de Taizé	2 232 952	1 984 323	1 908 127	1 828 945	1 893 439	64 494	+3.53%
Blanchard (SVL)	101	49	126	74	19	-55	-74.32%
TOTAL	2 233 053	1 984 372	1 908 253	1 829 019	1 893 458	64 439	+3.52%
UDI DE SENEUIL							
Source de Seneuil	1 001 088	981 652	755 649	463 251	351 273	-111 978	-24.17%
Pontify provenance Cébron (SPL)	334 572	315 914	382 026	731 785	902 738	170 953	+23.36%
Mont d'or provenance Cébron (SMEG)	67 804	25 071	81 870	79 253	61 870	-17 383	-21.93%
Foucherie (SMEG)	1 437	65	970	0	0	0	
TOTAL	1 404 901	1 322 702	1 240 515	1 274 289	1 315 881	41 592	+3.26%

2.5. La consommation des abonnés du SEVT

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	
UDI Thouarsais	894 674	941 882	892 007	867 730	908 605	40 875	+4.71%
Ville de Thouars	741 653	651 208	610 861	643 240	623 661	-19 579	-3.04%
UDI Seneuil	986 737	1 127 478	1 030 853	1 050 113	1 092 433	42 320	+4.03%
TOTAL	2 623 064	2 720 568	2 533 721	2 561 083	2 624 699	63 616	+2.48%

2.6. Les volumes vendus par UDI (abonnés + interconnexions)

	2016	2017	2018	2019	2020	variation 2020/2019	
UDI DU PAYS THOUARSAIS							
Abonnés	1 636 327	1 593 090	1 502 868	1 510 970	1 532 266	21 296	+1.41%
Eaux de Vienne (Limon)	748	783	1 125	1 275	1 217	-58	-4.55%
Véolia (Parnay, Soussigny)	4 173	3 978	4 077	4 353	4 752	+399	+9.17%
TOTAL	1 641 248	1 597 851	1 508 070	1 516 598	1 538 235	21 637	+1.43%
UDI DE SENEUIL							
Abonnés	986 737	1 127 478	1 030 853	1 050 113	1 092 433	42 320	+4.03%
SPL (Cébron)	104	228	78	17 350	28 343	10 993	+63.36%
TOTAL	986 841	1 127 706	1 030 931	1 067 463	1 120 776	53 313	+4.99%

2.7. Rendement du réseau

➤ UDI Thouarsais

	2016 (Sevt + Thouars)	2017 (Sevt + Thouars)	2018 (Sevt + Thouars)	2019 (Sevt + Thouars)	2020 (Sevt + Thouars)
Volume mis en distribution	2 233 053	1 984 372	1 908 253	1 829 019	1 893 458
Relevés compteurs	1 641 248	1 597 851	1 508 070	1 516 598	1 538 235
Eau de service non comptée(1)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Rendement réseau	74.4%	81.5%	80.1%	84.0%	82.3%

Volume mis en distribution = vol sortie usine + vol acheté (SVL)

Relevés compteurs = vol vendus abonnés + vol vendus interconnexions (Eaux de Vienne, Véolia)

➤ **UDI Seneuil**

	2016	2017	2018	2019	2020
Volume mis en distribution	1 404 901	1 322 702	1 220 515	1 274 289	1 315 881
Relevés compteurs	986 841	1 127 706	1 030 931	1 067 463	1 120 776
Eau de service non comptée(1)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Rendement réseau	71.3%	86.49%	85.7%	84.9%	85.2%

Volume mis en distribution = vol source Seneuil + vol acheté (SPL Cébron, SMEG)
 Relevés compteurs = vol vendus abonnés + vol vendus interconnexions (SPL Cébron)

(1) *estimation usage de l'eau pour les purges, le nettoyage des réservoirs et la désinfection des nouveaux réseaux. On note une forte augmentation à partir de 2015 en raison de la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté de sécurité sanitaire qui augmente considérablement le nombre de purges pour la réalisation des prélèvements en bouts d'antennes.*

La valeur du rendement est intéressante mais n'est pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs dont l'importance peut « gonfler » artificiellement la valeur du rendement.

2.8. Indice linéaire de pertes

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) traduit plus précisément la réalité physique : ce paramètre indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation et permet la comparaison de réseaux, différents par leur longueur et leur situation géographique.

ILP = Volumes perdus en distribution (m3/j) / Longueur de canalisation (km)
 Volumes perdus en distribution = volume pompé et acheté – volume consommé

UDI Thouarsais	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes perdus en distribution (m3/j)	1621.38	1058.96	1096.39	855.94	973.21
Longueur de canalisation (km)	568.23	567.87	557.28	556.28	555.76
ILP (m3/j/km)	2.85	1.86	1.97	1.54	1.75

UDI Seneuil	2016	2017	2018	2019	2020
Volumes perdus en distribution (m3/j)	1145.37	534.23	519.40	566.65	534.53
Longueur de canalisation (km)	490.38	490.97	489.29	486.04	485.17
ILP (m3/j/km)	2.33	1.09	1.06	1.16	1.10

Densité linéaire des abonnés :

- UDI Thouarsais : 14 442 abonnés pour 556.28 km de canalisations soit **25.88 abonnés / km**
- UDI Seneuil : 5 960 abonnés pour 486.04 km de canalisations soit **12.20 abonnés / km**

Valeurs guides de densité d'abonnés par km de réseau

Zone rurale : nb abonnés <15

Zone semi-urbaine : 15 < nb abonnés < 30

Zone urbaine : 30 > nb abonnés

L'UDI Pays Thouarsais est classée « zone semi-urbaine» alors que l'UDI Seneuil est classée « zone rurale ».

Valeurs guides de l'indice linéaire de pertes:

Zone rurale : 1 < ILP < 3

Zone semi-urbaine : 3 < ILP < 7

Zone urbaine : 7 < ILP < 12

La valeur de l'ILP de l'UDI de Seneuil est en adéquation avec les valeurs guides présentées ci-dessus.

Ce qui n'est pas le cas pour l'ILP de l'UDI du pays thouarsais qui présente un meilleur ILP que les valeurs guides.

2.9. Pertes sur la distribution

Les pertes sont constituées :

- des fuites d'eau sur le réseau
- du sous comptage des compteurs anciens
- de l'utilisation des poteaux incendie par les pompiers
- de l'utilisation des poteaux incendie par des personnes non autorisées.
- Des actes frauduleux

3. La qualité de l'eau

3.1. Actions 2020

Comme les années précédentes, en 2020, une campagne de nettoyage des 19 réservoirs a été réalisée par une société spécialisée afin de parfaire la qualité bactériologique des eaux distribuées. Ces nettoyages ont eu lieu du 9 au 16 mars 2020.

Afin d'assurer une eau de qualité équivalente sur l'ensemble du réseau de chaque unité de distribution (UDI) et notamment sur les antennes, des purges du réseau ont été réalisées. Ces purges sont effectuées pour partie lors de l'entretien des poteaux incendie (313 poteaux contrôlés en 2020) mais aussi lors d'une campagne réalisée chaque année à la suite des nettoyages de réservoirs.

En 2020, **432 purges** ont été réalisées ce qui représente environ **200.84 km** de réseau.

Ces travaux ont permis d'assurer aux abonnés du service une bonne qualité physico-chimique, bactériologique mais aussi organoleptique.

Toutefois, la bonne qualité de l'eau distribuée bien que traitée à l'usine de dénitrification, pour l'unité de distribution du pays thouarsais, reste étroitement liée à celle des eaux brutes prélevées dans la nappe phréatique.

Afin d'améliorer la qualité de ces eaux, le SEVT a mis en place des programmes de reconquête de la qualité de l'eau brute. Il s'agit des contrats territoriaux Re-Sources.

3.2. Le programme Re-Sources

Le contexte Re-Sources en Poitou-Charentes

Depuis les années 80, la qualité de l'eau s'est fortement dégradée avec l'exemple de la pollution par les nitrates et pesticides. Cette dégradation menace l'usage prioritaire de l'eau : l'alimentation en eau potable. Ainsi en 30 ans, près de 300 captages d'eau potable ont été fermés en Poitou-Charentes, notamment pour des problèmes de qualité.

Pour préserver et reconquérir durablement la qualité des ressources en eau et assurer ainsi l'alimentation en eau potable des habitants de Poitou-Charentes, le programme Re-Sources a été initié au début des années 2000. L'objectif est de changer significativement les pratiques à l'origine des pollutions pour ainsi retrouver une eau naturellement de qualité.

Ce programme vise une approche préventive de la gestion de la ressource en s'appuyant sur la gestion concertée et l'animation locale.

Le programme Re-Sources est une démarche fondamentalement partenariale qui fait appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs présents sur chaque bassin d'alimentation de captages (collectivités, exploitants agricoles, industriels, particuliers, etc). La collectivité qui a compétence pour la distribution d'eau potable met en œuvre un programme d'actions commun aux bassins. Elle s'appuie sur deux animateurs Re-Sources (un pour le Thouarsais et un pour Seneuil).

Les bassins d'alimentation de captages (BAC) du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil

➤ Historique de la démarche de reconquête de la qualité de l'eau

Depuis le début des années 2000, le SEVT, SIADE à l'époque, mène un programme de reconquête de la qualité de l'eau appelé le Contrat de Nappe sur les périmètres de protection éloignée des captages de Pas de Jeu, Ligaine et des Lutineaux. Ces actions préventives à destination des agriculteurs, collectivités, particuliers ont été instaurées parallèlement à la construction de l'usine de potabilisation en 2001 pour traiter les pollutions des eaux brutes pas les nitrates. Le SEVT a alors été un syndicat d'eau précurseur dans cette démarche de protection de la ressource.

Un premier contrat a été mené de 2000 à 2005, puis reconduit chaque année avec comme partenaires principaux la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et le Conseil général. Fort

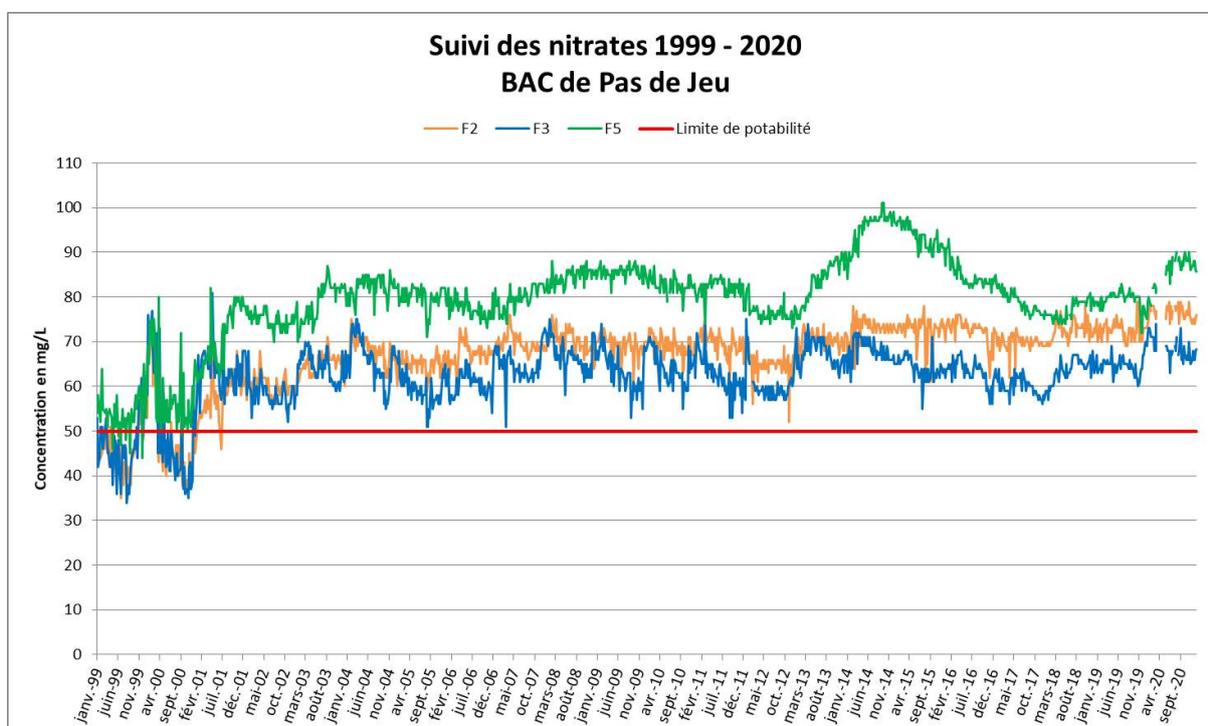
de cette expérience, le SEVT a souhaité intégrer la démarche Re-Sources en 2010 pour mobiliser tous les acteurs des territoires concernés et élaborer un nouveau programme d'actions. Suite à un diagnostic de territoire, le programme d'actions a été élaboré et le contrat territorial Re-Sources qui cadre ce programme quinquennal a été signé en mai 2014 avec les différents partenaires.

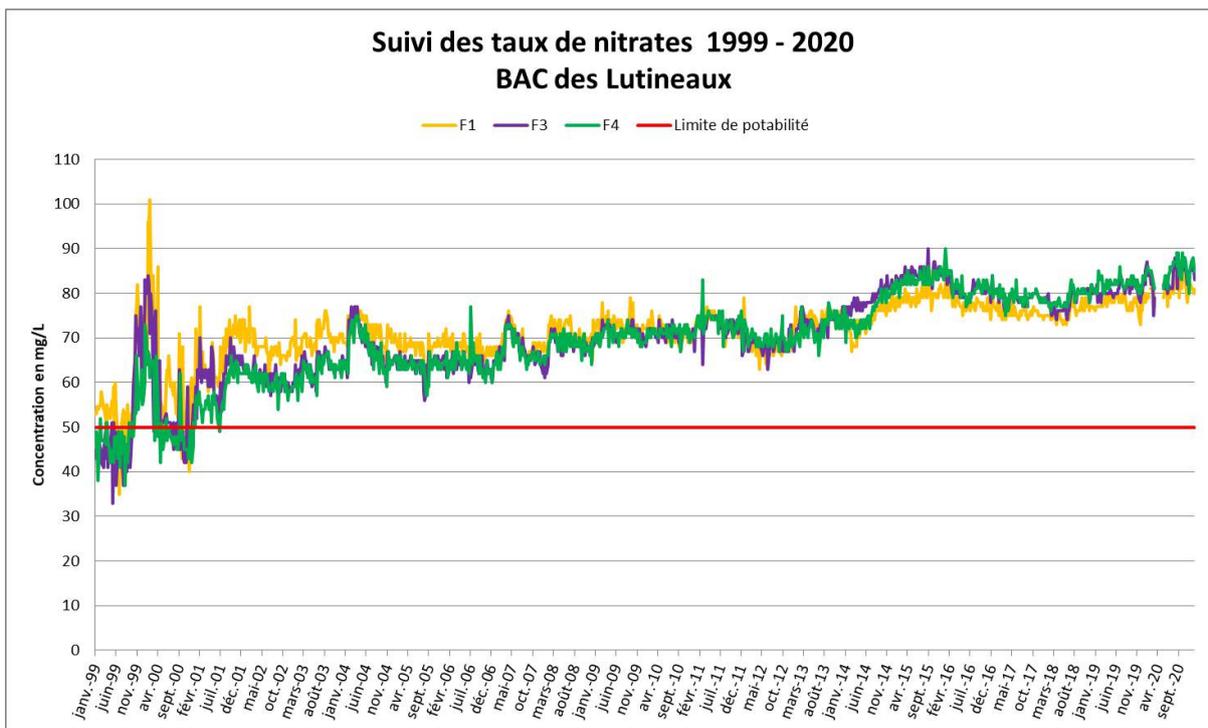
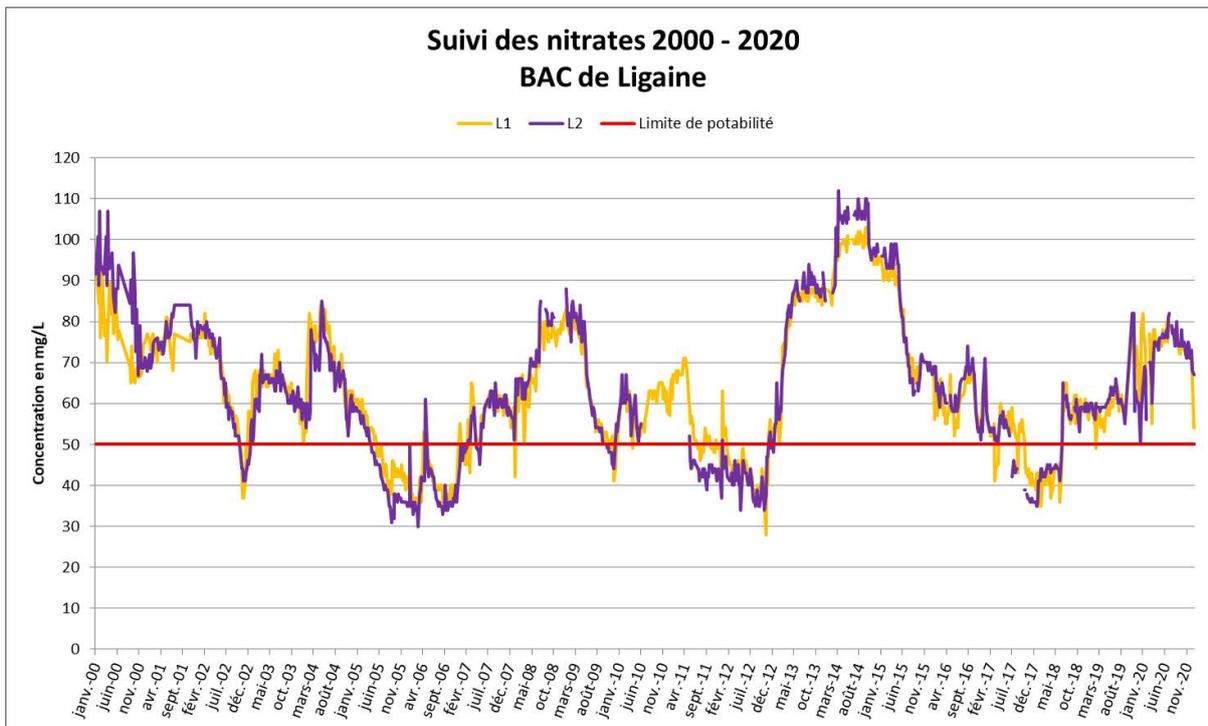
Le captage des sources de Seneuil, quant à lui, situé sur la commune du Chillou et alimente **15 communes** en eau potable. Depuis 2007, des actions de protection de la qualité de l'eau (programme Re-Sources) sont mises en œuvre sur le bassin des sources de Seneuil en partenariat avec les différents acteurs du territoire (agriculteurs, organismes professionnels agricoles, collectivités...).

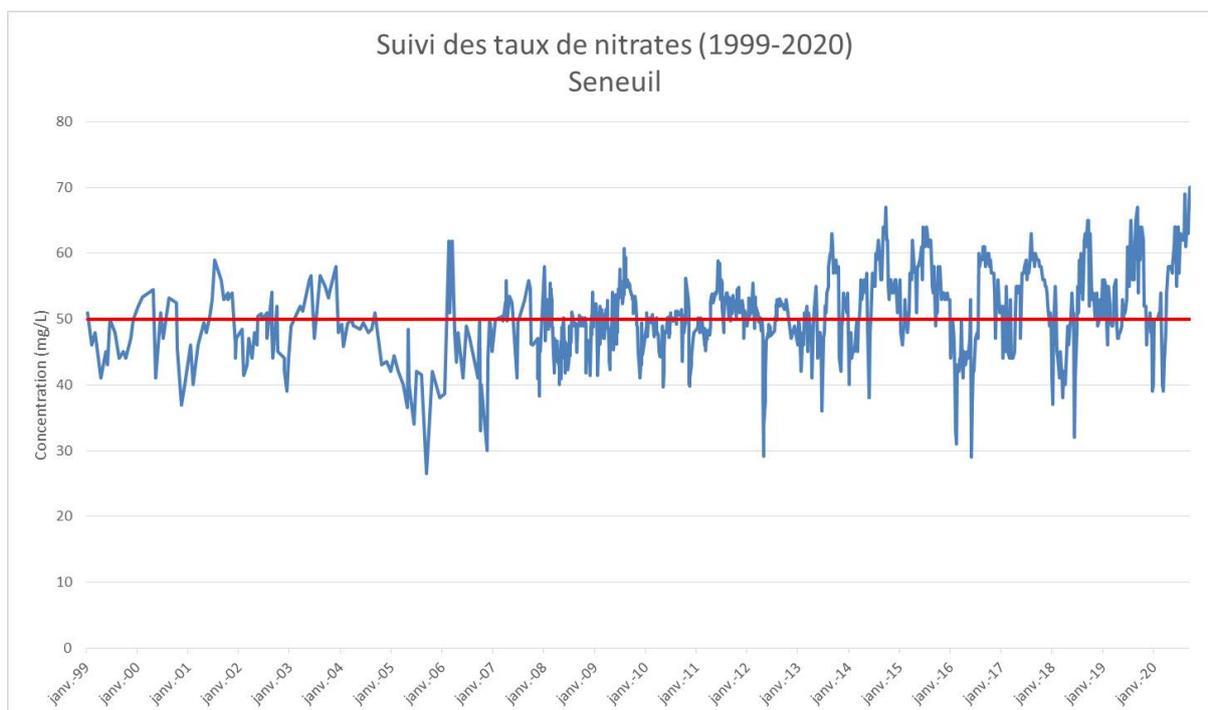
Ces deux contrats ayant pris fin en 2018, ils ont été évalués par le bureau d'études SCE qui a aussi émis des recommandations pour élaborer de nouvelles actions. L'année 2019 a permis de faire ce bilan et d'élaborer le prochain contrat 2020-2025 commun aux bassins du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil. Les premières actions du contrat ont pu démarrer en 2020, malgré la crise sanitaire.

- **Qualité de l'eau brute des forages**
 - **Suivi du paramètre « nitrates »**

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux en nitrates dans les eaux brutes des forages de 2000 à 2020, pour chacun des BAC du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil.







Les hausses des concentrations observées en 2019 se sont poursuivies en 2020. Pour certains captages, les valeurs n'ont jamais été aussi élevées sur les dix dernières années. La fin d'automne et l'hiver pluvieux 2019/2020 faisant suite à une période de sécheresse peuvent en partie expliquer cette augmentation généralisée. Les concentrations restent donc toujours bien supérieures à la norme « eau potable » de 50 mg/L.

○ **Suivi du paramètre « pesticides »**

Les pesticides sont recherchés dans les eaux brutes des forages, 3 piézomètres (un par BAC dans le Thouarsais) et au niveau de plusieurs points de contrôle sur le BAC de Seneuil (notamment les gouffres). Les données sont obtenues soit à partir des contrôles réglementaires, soit de la surveillance sanitaire faite par le SEVT, le SVL ou dans le cadre du programme Re-Ressources. Ci-dessous le bilan des différentes données obtenues pour l'année 2020 : les molécules retrouvées, leur concentration et la période de détection.

BAC de Pas de Jeu

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage F2	Dimétachlore	0,062	Octobre
	Bisphénol A	0,036	Octobre
Forage F3	Endosulfan beta	0,022	Novembre
	Dimétachlore	0,023	Novembre
Forage F5	-		
Piézomètre 1	Bromacil	0,018	Octobre
	Dimétachlore	0,26	Octobre
	Métazachlore ESA	0,18	Octobre

BAC de Ligaine

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage L1	Métolachlore ESA	0,038	Juin
Forage L2	Métolachlore ESA	0,029	Octobre
	Dimétachlore	0,093	Octobre
Piézomètre 5	Di-éthylhexyl-phtalate	0,61	Avril
	Biphényle	0,0029	Octobre
	Diflufénicanil	0,01	Avril
		0,016	Octobre
	Tolyltriazole	0,022	Avril
		0,019	Octobre
	Bisphénol A	0,13	Avril
		0,1	Octobre
	Diéthyl Phtalate	0,19	Avril
	Métaldéhyde	0,045	Avril
		0,032	Octobre
	Azoxystrobine	0,2	Octobre
Cyproconazole	0,02	Octobre	
Endosulfan alpha	0,0022	Octobre	

BAC des Lutineaux

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date
Forage F1	-		
Forage F3	Déséthylatrazine	Entre 0,011 et 0,017	Avril à décembre
	Dimétachlore	0,056	Octobre
	Métolachlore ESA	0,066	Avril
	Métazachlore ESA	0,086	Avril
		0,079	Mai
		0,051	Juin
	Dimétholachlore	0,049	Octobre
0,069		Novembre	
0,044		Décembre	
Forage F4	-		
Piézomètre 3	Déséthylatrazine	0,033	Avril
		0,034	Octobre
	Déisopropyl déséthylatrazine	0,022	Octobre
	Métazachlore ESA	0,11	Avril
		0,092	Octobre
	Diéthyl Phtalate	0,085	Octobre
Dimétachlore	0,012	Octobre	
Alachlore ESA	0,024	Octobre	

BAC des sources de Seneuil

Point de prélèvement	Molécules retrouvées	Concentration (µg/L)	Date	
Source de Seneuil	Bentazone	0,032	Mars	
	Métazachlore	0,009	Juin	
	Métazachlore ESA	0,211 (moyenne annuelle)	Toute l'année	
	Métazachlore OXA		0,028	Janvier
			0,024	Septembre
			0,032 0,020	Octobre
			0,023	Novembre
			0,020 0,060 0,120	Décembre
		Métolachlore ESA		0,053 0,078
			0,084 0,059	Février
			0,089 0,057	Mars
			0,063	Avril
			0,041	Juin
			0,027	Septembre
			0,052	Novembre
			0,120 0,330	Décembre
	Métolachlore OXA	0,033 0,160	Décembre	
	Atrazine deséthyl DEA		0,012	Juin
			0,010	Juillet
			0,012	Octobre
	Flufénacet ESA	0,039 0,027	Décembre	
	Flufénacet OXA	0,054	Décembre	
	Diméthachlore		0,12	Octobre
			0,12 0,089	Novembre
			0,110 0,068 0,054	Décembre
			0,027 0,058	Décembre
	Diméthachlore ESA	0,027 0,058	Décembre	
Diméthamide ESA	0,026	Décembre		
Diéthyl Phtalate (DEP)	0,18	Mars		

Molécules détectées sur les points de suivi du BAC des sources de Seneuil – 06/02/2019

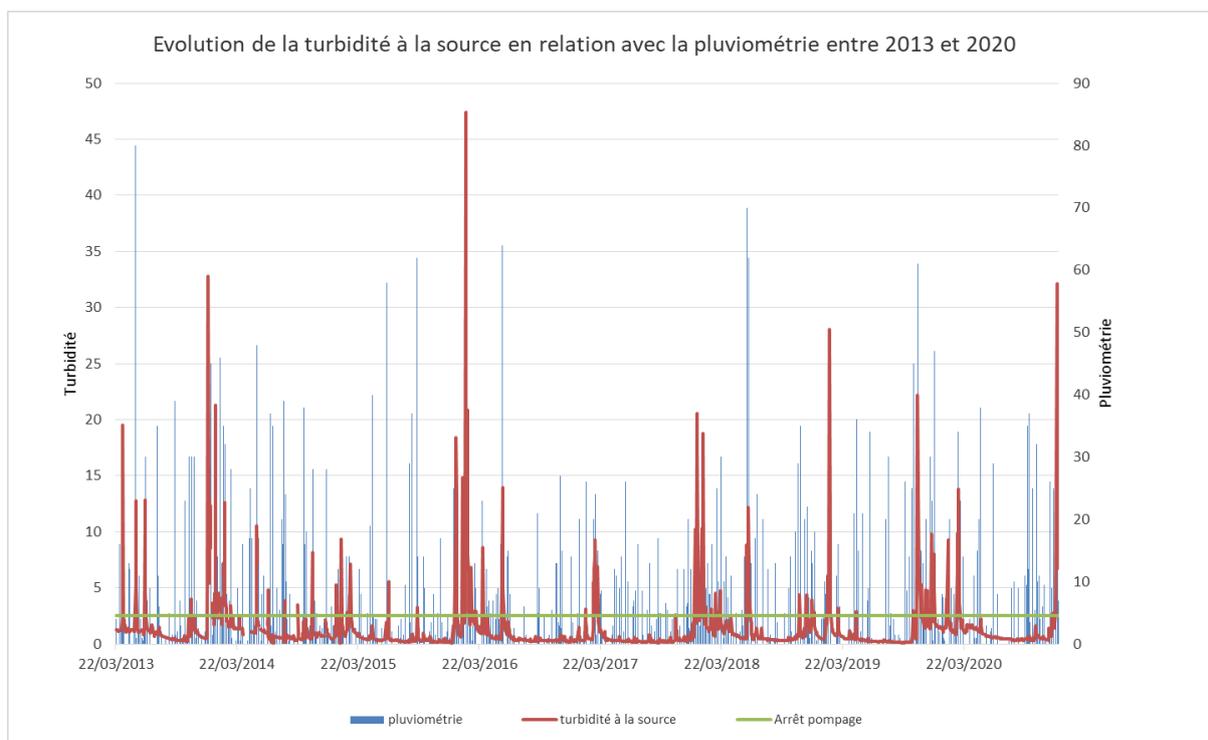
Concentration en µg/l	Gouffre des Vaux	Gouffre du Bois de Barges	Fontaine St Martin	Gouffre des Hommes	Trou de Gigorne	Gouffre du Bois de l'Allier	Lavoir de Brangeard	Lavoir de Fondechien	Joblinière	Les Vaux source	Gâteau	Echasses - Amont confluence	Aval confluence	Lavoir de Pressigny	Seneuil
2-hydroxyatrazine	0,11	0,064	<0,02	0,03	<0,02	0,03	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Nicosulfuron	0,096	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Chlortoluron	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,14	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Acétochlore ESA	0,1	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04
Acétochlore OXA	0,056	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Bentazone	<0,02	<0,02	<0,02	0,39	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02
Métazachlore ESA	<0,02	<0,02	0,24	0,69	0,42	1,01	0,57	0,083	0,28	0,49	0,23	0,31	0,26	0,07	0,23
Métazachlore OXA	<0,02	<0,02	0,044	0,11	0,033	0,28	0,22	<0,02	0,094	0,059	0,037	0,087	0,073	<0,02	0,028
Métolachlore ESA	0,094		0,49	0,26	0,075	0,04	0,025	0,11	0,082	2,0	0,075	0,07	0,063	0,11	0,053
Métolachlore OXA	0,048		0,25	0,075	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,021	0,90	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02

Tout comme en 2019, les métabolites du Métazachlore et du Métolachlore sont détectés à plusieurs reprises dans les différents forages du Thouarsais. Les concentrations relevées étant faibles, elles ne posent pas de problème pour la production d'eau potable. En revanche, on observe des concentrations plus élevées dans les piézomètres et la détection de nouvelles molécules.

La problématique est plus sérieuse sur le BAC de Seneuil en raison de valeurs plus élevées pour ces molécules. L'ESA Métolachlore atteint notamment 2,0 µg/l à la source des Vaux. La production d'eau potable doit ainsi être parfois interrompue. Cela contraint le SEVT à acheter des volumes supplémentaires au Cébron. De plus, parmi les nouvelles molécules recherchées depuis l'automne 2020, 2 molécules sont détectées (à surveiller).

○ Suivi du paramètre « turbidité » aux sources de Seneuil

Le paramètre « turbidité » concerne uniquement le bassin des sources de Seneuil en raison du contexte karstique et de la présence de nombreux gouffres. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la turbidité de l'eau depuis 2013. Lorsque la turbidité dépasse 2 NTU, l'eau ne peut pas être prélevée pour un usage eau potable et le pompage est donc arrêté au dessus de cette valeur.



Les premiers mois de 2020 ont été particulièrement pluvieux, ce qui a provoqué des pics de turbidité réguliers. L'année a ensuite été plutôt sèche jusqu'en novembre où les épisodes pluvieux ont été conséquents, provoquant des pics de turbidité importants en fin d'année.

➤ Animation et actions 2020

L'année 2020 a été la première année du nouveau programme, qui a permis d'initier une partie des actions sur les BAC, malgré la crise sanitaire.

○ Bilans des actions agricoles

Axe 1 : Couvrir les sols

La crise sanitaire a perturbé la mise en place de certaines actions, notamment pour des animations de groupes. A cela s'ajoutent des conditions météorologiques difficiles pour le développement des couverts végétaux, ce qui n'a pas permis de réaliser tout le suivi qui était prévu, malgré l'atteinte des objectifs par rapport aux hectares visés.

Le projet sur les CIVEs a aussi été freiné, mais la dynamique est lancée et un certain nombre d'agriculteurs semblent intéressés par la démarche.

Axe 2 : Diversifier les cultures

La mise à disposition de semences a pu se faire, et les objectifs ont presque été atteints. Malheureusement, tout comme les couverts, l'expérimentation n'a pas été concluante du fait des conditions difficiles d'implantation puis de développement des plantes de services.

La prospective sur la thématique du triage montre un réel intérêt des agriculteurs pour cette thématique. Il faut désormais voir comment Re-Resources peut accompagner des projets sur ce sujet.

Axe 3 : Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie

La mise à disposition de semences a pu se faire, et les objectifs ont presque été atteints. Malheureusement, tout comme les couverts, l'expérimentation n'a pas été concluante du fait des conditions difficiles d'implantation puis de développement des plantes de services.

La prospective sur la thématique du triage montre un réel intérêt des agriculteurs pour cette thématique. Il faut désormais voir comment Re-Resources peut accompagner des projets sur ce sujet. De plus, 2 animations ont été organisées auprès des agriculteurs sur les thématiques des filières d'élevage de ruminants et de la valorisation des prairies.

Axe 4 : Favoriser les changements de pratiques et de systèmes

Peu d'actions ont pu être mise en œuvre dans cet axe 4. La mise à disposition de matériel a tout de même permis d'organiser une animation autour du désherbage mécanique de céréales à paille en conventionnel. La CUMA dispose désormais de la herse étrille pour une période d'un an.

Axe 5 : Protéger les zones sensibles

Les projets sur le foncier ont en partie avancé, notamment les aménagements fonciers. Le SEVT se positionne toujours pour acquérir des parcelles dans les zones vulnérables, ce qui a pu être fait sur le BAC de Pas de Jeu.

Des premiers contacts ont été pris pour réaliser des plantations de haies, mais il n'y en a pas eu en 2020.

Les aménagements des zones de gouffres sur Seneuil n'ont pas encore été réalisés, mais la réflexion sur les travaux est en cours (échanges avec les mairies et les propriétaires).

L'étude sur les nitrates sur le BAC des Lutineaux a pu commencer, toutes les phases prévues en 2020 ont pu être réalisées (réunion de lancement de l'étude, choix des parcelles, dossiers Loi sur l'eau, forage et prélèvements des échantillons, analyses).

○ Actions non agricoles / AXE 6 : Communiquer et sensibiliser

Des actions de communication auprès du grand public ont été menées en parallèle des actions agricoles :

- Bulletins d'information : un bulletin pour chaque secteur a été distribué aux abonnés. Une plaquette d'information sur l'élevage à l'herbe et son rôle pour

la qualité de l'eau a été réalisée avec d'autres syndicats d'eau pour le territoire de la Gâtine.

- Communication sur les actions sur Facebook via la page « Re-Sources en Deux-Sèvres »
- Réalisation d'une maquette d'un château d'eau pour l'utiliser lors des animations scolaires
- Animation à l'école de Gourgé le 17 janvier 2020 (visite de ferme, plantation de haie, intervention en classe).
- Travail initié avec le CPIE de Gâtine pour intervenir auprès de classes de collèves
- Le programme d'actions et l'historique des démarches de protection de la ressource en eau ont été présenté aux membres du bureau du SEVT, dont la majorité sont de nouveaux élus.

○ **Etude de traçage des gouffres par CPGF : résultats**

L'étude s'est terminée début 2020 avec le rendu du rapport final et la restitution au comité de suivi le 10 mars. Deux restitutions sont également prévues : auprès du Bureau du SEVT et des agriculteurs du bassin de Seneuil (celles-ci n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie).

Les conclusions du traçage des gouffres confirment qu'il existe une relation entre les pertes tracées (gouffres du Bois de Barges, du Bois de l'Allier et du Grand Bourgnais) et le captage de Seneuil mais les flux semblent plus ou moins importants selon le gouffre. L'étude a également mis en évidence le rôle probable des pertes présentes au niveau du ruisseau du Gâteau. La vallée des Mousses joue un rôle prépondérant comme axe de drainage.

Concernant la datation des nitrates, les variations saisonnières semblent dues à un mélange entre :

- Une eau ancienne (plusieurs décennies), de concentration élevée en nitrates et qui assure le soutien à l'étiage (période sèche)
- Une eau récente, de concentration modérée en nitrates et qui participe à l'alimentation du captage lors de la recharge (période hivernale), provenant :
 - Des gouffres (circulation fissurale et karstique)
 - Des pertes du ruisseau du Gâteau

○ **Etude des transferts des nitrates sur le BAC des Lutineaux**

Afin de compléter les connaissances sur les nitrates et l'hydrogéologie sur le BAC des Lutineaux, une étude a été lancée sur ce secteur, sur le même principe que celle ayant eu lieu sur le BAC de Ligaine. Elle a pour but de déterminer la dynamique de l'azote dans la zone non saturée du BAC (quantité, vitesse de transfert, évolution dans le temps...).

Après la sélection du bureau d'études ANTEA Group par la procédure des marchés publics, l'étude a été lancée en septembre 2020 :

- Rédactions des documents administratifs pour la réalisation des forages
- Choix des parcelles
- Réalisation des forages et des prélèvements
- Envoi aux laboratoires
- Rédaction du rapport intermédiaire sur la phase 1

L'étude s'est poursuivie et terminée en 2021.

○ **ZPAAC sur le BAC des Lutineaux**

Le SEVT a participé à plusieurs réunions avec la DDT 79 et la CA79 ainsi qu'aux comités technique et de pilotage afin de poursuivre la démarche initiée. En 2020, les mesures du

programme d'actions ont été validées, un travail sur le financement de ces mesures a été fait qui a ensuite conduit à l'élaboration de fiches actions.

➤ **Bilan financier 2020**

○ **Bilan de l'animation**

Le bilan financier de l'année 2019 pour l'animation est présenté dans le tableau ci-dessous. Il regroupe les salaires et charges des deux animateurs du SEVT, ainsi que les frais de fonctionnement.

Plan de financement de l'animation Re-Sources du SEVT 2020

Poste de dépense	Coût réel	Coût total	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Restant à la charge du SEVT
			Taux	Montant	Taux	Montant	
GRIMAN Cyril	49 939,38 €	104 306,62 €					20 861,32 €
SCHAUB Barbara	38 782,14 €		60%	62 583,98 €	20%	20 861,32 €	
Frais de fonctionnement	15 585,10 €						

○ **Bilan des actions**

Le bilan financier des actions qui ont été engagées en 2020 est détaillé dans le tableau à la page suivante.

Bilan financier des actions du SEVT 2020

	Montant 2020	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Autofinancement SEVT / SVL
		Taux d'aides	Aides	Taux d'aides	Aides	
Axe 1 Couvrir les sols	7 125,60 €	50%	3 562,80 €	10%	712,56 €	2 850,24 €
Axe 2 Diversifier les assolements	2 655,00 €	50%	1 327,50 €	10%	265,50 €	1 062,00 €
Axe 3 Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	964,00 €	50%	482,00 €	10%	96,40 €	385,60 €
Axe 4 Favoriser les changements de pratiques et de systèmes	5 542,50 €	50%	2 771,25 €	10%	554,25 €	2 217,00 €
Axe 5 Protéger les zones sensibles						
<i>Veille foncière</i>	2 500,00 €	50%	1 250,00 €	0%	0,00 €	1 250,00 €
Axe 6 Communication	7 739,23 €	50%	3 869,62 €	10%	773,92 €	3 095,69 €
Axe 8 Suivre la qualité de l'eau	9 021,61 €	50%	4 510,81 €	10%	902,16 €	3 608,64 €
TOTAL	35 547,94 €		17 773,97 €		3 304,79 €	14 469,18 €

3.3. Mesures de prévention

Il est rappelé que tous les captages du SEVT ont un périmètre de protection ayant fait l'objet d'une procédure complète (enquête publique, déclaration d'utilité publique, publication aux hypothèques des servitudes).

- Sources de Seneuil : arrêté de DUP du 31 juillet 2014
- Saint Jouin de Marnes (captages des Lutineaux): arrêté DUP des 18 et 26 mai 1982
- Pas de Jeu: arrêté de DUP du 08 juillet 1983
- Saint Généroux: arrêté de DUP du 11 octobre 1991
- Saint Martin de Macon et Brie: arrêté de DUP du 24 novembre 1995

Il en est de même pour les forages de Ligaine, propriété du SVL dont les eaux brutes sont mélangées à celles du SEVT avant traitement à l'usine de dénitrification. L'arrêté de DUP date du 11 avril 1978.

L'arrêté de DUP du barrage du Cébron dont l'eau est mélangée à celle des Sources de Seneuil dans le réservoir de Pontify date du 31 mai 2016.

3.4. Le traitement

3.4.1. Unité de distribution du Pays Thouarsais

Sur le secteur thouarsais, l'ensemble des eaux pompées par les forages est refoulé vers l'usine de Taizé. Celle-ci possède une étape de dénitrification, de décarbonatation et de traitement des pesticides et micropolluants.

La dénitrification est de type biologique avec dégradation des nitrates par des bactéries et rejet d'azote gazeux dans l'atmosphère.

La décarbonatation est un procédé physico-chimique, il se fait par ajout de lait de chaux et précipitation du carbonate de calcium. Cette filière complémentaire a été créée en 2007 face à la demande croissante des usagers pour qu'il leur soit délivré une eau moins dure. Ce traitement permet de rabattre la dureté appelée aussi Titre Hydrotimétrique (TH) de 38°F (degrés français) à 20° F.

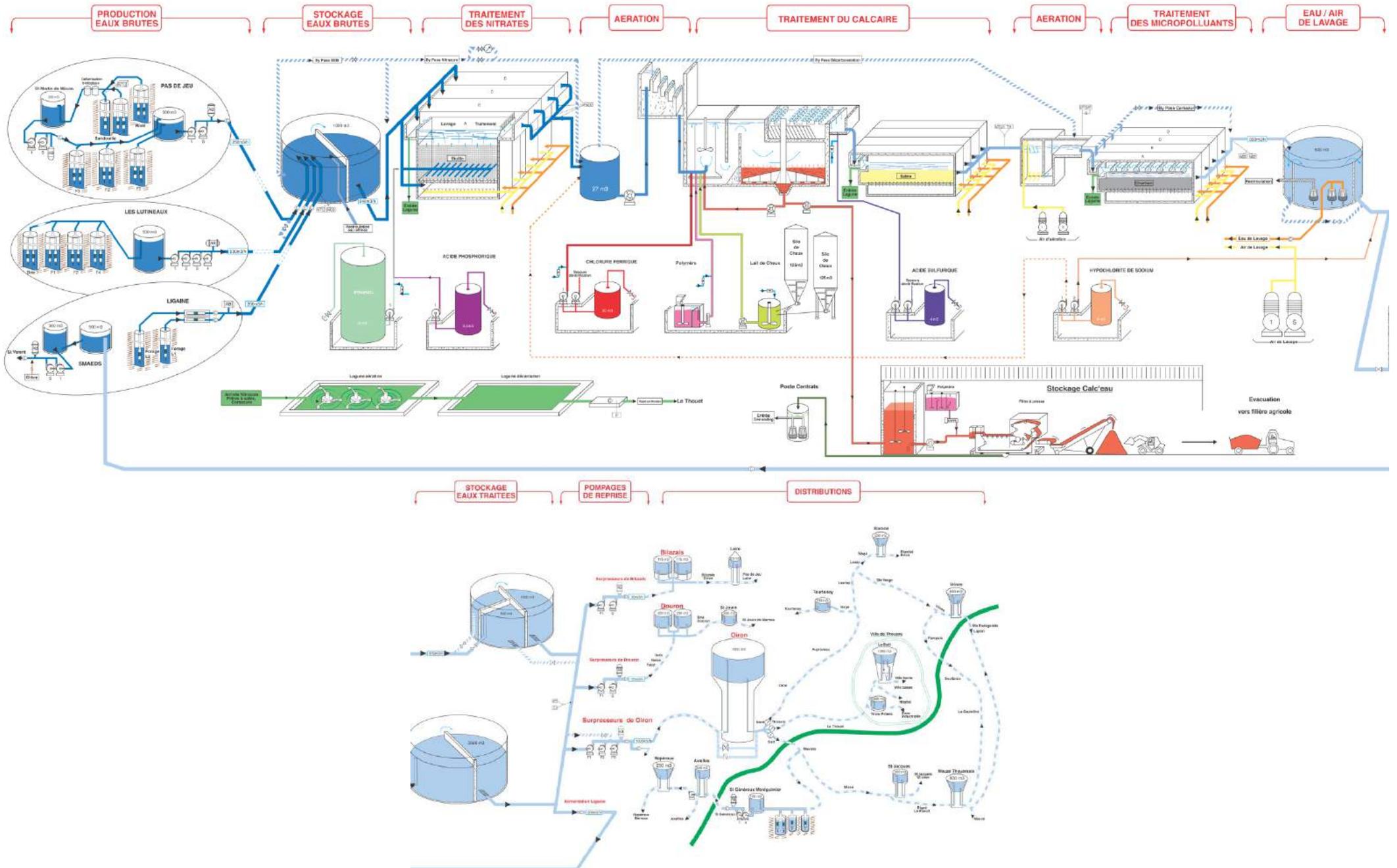
Le carbonate de calcium issu du traitement appelé « Calc'eau » est fourni gratuitement aux agriculteurs actifs du Contrat de Nappe afin qu'il soit valorisé en amendement calcique. En 2020, **1 422 tonnes** de Calc'eau ont été distribuées.

Le traitement des pesticides et micropolluants est un procédé physique, il s'agit d'une filtration sur charbons actifs en grains, qui a pour rôle de retenir les éléments éventuellement présents dans l'eau. En 2016, les quatre filtres de charbons actifs assurant ce traitement ont été remplacés afin d'optimiser son efficacité.

Seules les eaux des forages de Saint Martin de Mâcon subissent un traitement physico chimique d'oxydation en amont de l'usine, afin d'éliminer le fer.

En sortie de traitement, un apport d'hypochlorite de sodium (eau de javel) permet de prévenir tout risque de pollution bactérienne.

USINE DES COULÉES DE TAIZÉ



3.4.2 Unité de distribution de Seneuil

Sur le secteur de Seneuil, l'eau est pompée aux Sources et envoyée directement au réservoir de Pontify avec traitement au chlore gazeux, afin de prévenir tout risque de pollution bactérienne.

Au réservoir de Pontify, un mélange se fait avec un achat d'eau à la Société Publique Locale des eaux du Cébron (SPL) qui assure en régie la gestion du barrage.

3.5. Surveillance sanitaire

Afin d'assurer le suivi de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du réseau, l'eau distribuée fait en permanence l'objet d'une surveillance sanitaire.

Des analyses sont réalisées d'une part par le service Qualité du syndicat, on parle alors d'analyses d'auto-surveillance ou autocontrôles et d'autre part par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire officiel.

3.5.1 Analyses d'auto-surveillance :

Chaque année, le SEVT propose à l'Agence Régionale de Santé (ARS) un programme d'auto-surveillance que celle-ci valide en fonction de sa cohérence. L'arrêté préfectoral de sécurité sanitaire du 20 décembre 2012, applicable depuis 2013 a considérablement augmenté cette surveillance de la qualité de l'eau du réseau par l'exploitant tant par la fréquence que par le nombre de paramètres à vérifier.

Celui-ci comprend un autocontrôle quotidien sur différents points de l'usine de dénitrification et de décarbonatation ce qui représente **61 paramètres** analysés sur dix points, tels que le pH, la conductivité, les nitrates, les nitrites, le chlore, l'ammonium, la turbidité ou encore l'alcalinité et la dureté.

Mais il comprend aussi une surveillance hebdomadaire des forages, des bâches de stockage ainsi que des contrôles sur le réseau de distribution et les réservoirs.

Il s'agit d'analyses physico-chimiques d'une part avec les mêmes paramètres que ceux recherchés à l'usine, auxquels s'ajoutent quelques paramètres complémentaires tels que le sulfate, le fer, le fluor, le manganèse ou encore les résidus secs.

D'autre part, un contrôle bactériologique mensuel sur les réservoirs, au cours duquel on recherche notamment les entérocoques, les coliformes et plus particulièrement les E.coli (bactéries témoins de contamination fécale), la flore bactérienne à 22°C et à 36 °C, ainsi que les bactéries sulfito-réductrices (témoin de contamination d'origine terrestre).

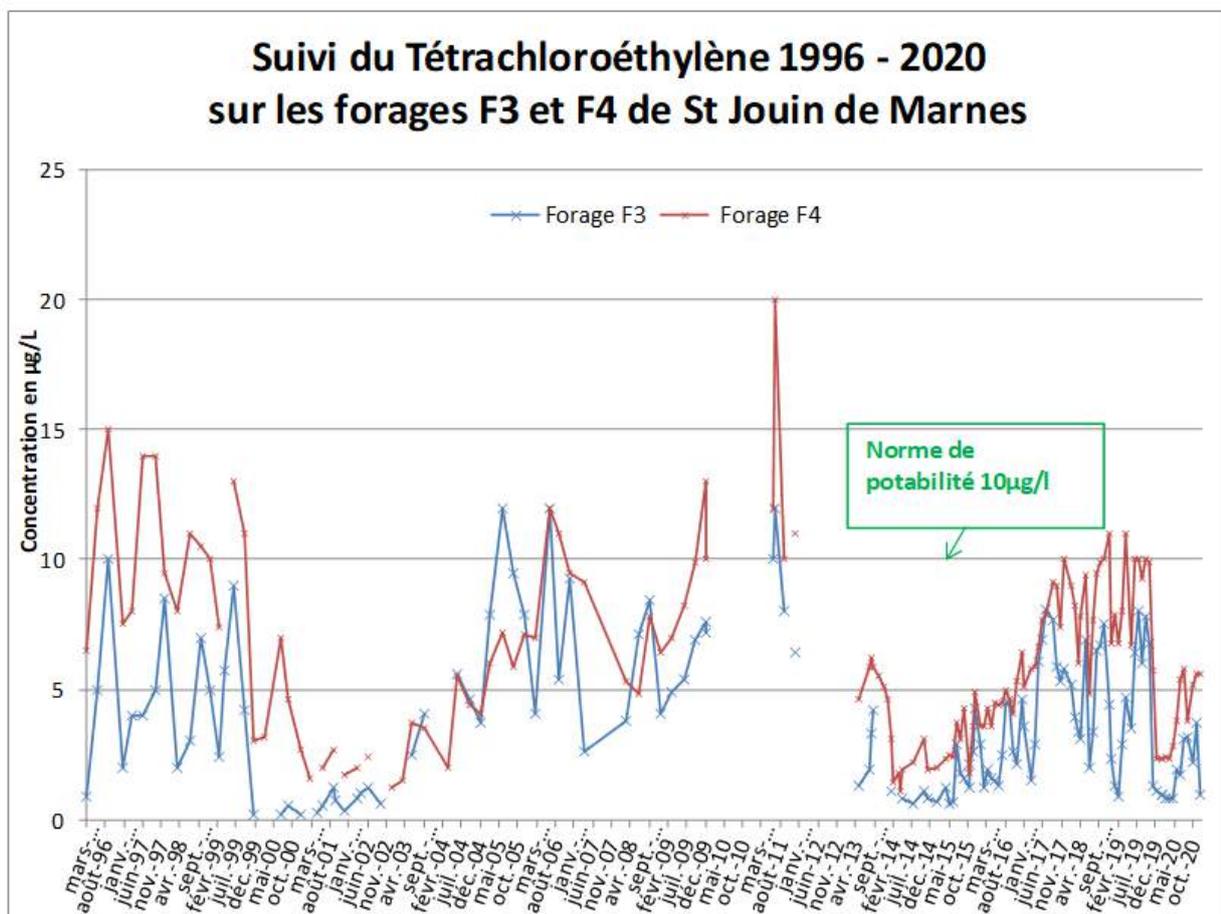
Cf. synthèse annuelle 2020 de l'auto surveillance des points de mise en distribution par UDI (usine de traitement de Taizé pour l'UDI du pays thouarsais et château d'eau de Pontify pour l'UDI de Seneuil).

Les analyses sont principalement réalisées au laboratoire du syndicat situé sur le site de l'usine de Taizé par deux agents de laboratoire. Une faible partie est sous-traitée à un laboratoire indépendant, notamment les pesticides et les sous-produits de désinfection.

Enfin, dans le cadre de la recherche de substances haloformes (tétrachloroéthylène), des analyses de suivi sont réalisées sur certains points sensibles (captages ou piézomètres) de l'unité de distribution du pays thouarsais.

De 2000 à 2002, on constatait une disparition progressive du tétrachloroéthylène dans les eaux captées. Depuis 2003, la dilution ayant été plus faible par manque de précipitations, on a remarqué une hausse régulière du taux avec un pic à 20 µg/L en 2011, supérieur au seuil de potabilité qui est de 10 µg/L. Cette évolution semble avoir été stoppée par les précipitations de 2013, suite à laquelle une baisse significative des taux avait été constatée. Depuis le second semestre 2015, les taux ont de nouveau augmenté jusqu'à des valeurs proches de 11 µg/l au premier semestre 2019 avant de baisser nettement à partir de novembre 2019.

En 2020, on a constaté un pic avec une valeur de 3.7 µg/L en novembre 2020 pour le forage F3 et 5.8 µg/l en août pour le forage F4. La moyenne pour 2020 sur le captage F3 est de 1.8 µg/l et 3.9 µg/l pour le captage F4 soit une baisse de moitié par rapport à 2019.



3.5.2 Analyses du contrôle sanitaire :

L'ARS Nouvelle Aquitaine a également effectué des analyses dans le cadre de la surveillance sanitaire réglementaire. (Cf. synthèse annuelle par UDI en annexe)

	Nbre de contrôles physico-chimiques	% de conformité aux limites de qualité	Nbre de contrôles bactériologiques	% de conformité aux limites de qualité
UDI A <i>Pays Thouarsais</i>	61	100 %	61	100 %
UDI B <i>Seneuil</i>	44	100%	45	100 %

Synthèse annuelle 2020 des résultats du contrôle sanitaire par UDI

paramètres	pH	Conductivité	Turbidité	dureté	TAC	COT	Alu	Fer	Manganèse	Sélénium	Arsenic	Ammonium	Nitrates	Fluor	Chlore	
référence	>=6,5	>=200	<=2			<=2	<=200	<=200	<=50	<=10	<=10	<=0,1	<=50	<=1,5		
limite	<=9	<=1100														
unités		µS/cm	NTU	°F	°F	mg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	
UDI A Pays Thouarsais	moy	7.71	522	0.03	19.76	14.4	0.84	19.19	0	0	1.36	0	0.0	37.09	0.17	0.15
	<i>min</i>	6.8	400	0.00	12.1	12.3	0.75	12.4	0	0	1.18	0	0.0	29.9	0.16	0.00
	<i>max</i>	8.1	560	0.43	24.8	12.6	0.93	35.5	0	0	1.75	0	0.0	48.1	0.18	0.50
UDI B Seneuil	moy	7,37	528	0,48	21.7	14.4	1,38	13.92	48.05	3.46	0	0	0	20.18	0,15	0,12
	<i>min</i>	7	479	0,00	18.5	12.3	1.1	0	15.1	2.30	0	0	0	11.6	0,15	0,00
	<i>max</i>	7,9	605	2.30	25.8	16.8	1.6	26.4	83.6	4.33	0	0	0	29.6	0.15	0,61

Sur les deux UDI, l'eau est limpide, avec une minéralisation moyenne et des concentrations en nitrates modérées. Les teneurs en fluor sont faibles et permettent d'envisager un complément fluoré dans l'alimentation. Les taux de chlore libre dans le réseau restent souvent inférieurs aux préconisations de la circulaire Vigipirate sans pour autant présenter un risque sanitaire. Les duretés sont modérées et les titres alcalimétriques complets sont faibles.

On peut parfois noter des dépassements de norme de potabilité de produits phytosanitaires, notamment les métabolites du métazachlore et du métolachlore sur les eaux brutes de l'UDI de Seneuil. Il s'agit d'herbicides utilisés pour la culture du colza et du maïs. Toutefois, après dilution avec les eaux traitées du Cébron les concentrations des eaux distribuées restent inférieures à la limite admissible de potabilité de 0.10 µg/l par molécule.

Il ressort de ces différentes analyses que l'eau distribuée par le SEVT, sur ses deux unités de distribution, est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Elle est conforme aux normes sanitaires en vigueur.

3.6. Information consommateurs

Toutes les analyses issues du contrôle sanitaire réglementaire (ARS) sont affichées régulièrement au SEVT (panneau extérieur) conformément au décret 94-841 du 26 septembre 1994 ainsi que sur le site Internet du SEVT (www.sevt79.fr).

Ces mêmes bulletins d'analyses sont adressés aux mairies des communes concernées pour affichage.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 61 analyses bactériologiques et 61 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l. demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez est produite à l'usine des Coulées de Taizé. Elle traite l'eau des captages : des Lutineaux sur la commune de Saint-Jouin-de-Marnes, des Grands Champs sur la commune de Pas-de-Jeu, de Bandouille et Rivet sur la commune de Saint-Martin-de-Mâcon, de l'Isle sur la commune de Brié, de Ligaîne sur la commune de Taizé (2 captages appartenant au syndicat du Val de Loire). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé Re-Sources, est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 48,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 19,76 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,071 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-d479-eaux@ars.sante.fr

Téléphone :

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 44 analyses bactériologiques et 45 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient d'un mélange d'eau, au départ du château d'eau de Pontivy composé : d'eau du captage de Seneuil et d'un achat d'eau à la Société Publique Locale des eaux du Cébron, provenant de l'usine de production du Cébron, située sur la commune de Louin. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 29,60 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau calcaire. Valeur moyenne : 21,72 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,072 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
0969370033 - Mèl : ars-ds79-saux@ars.sante.fr

Téléphone :

B - INDICATEURS FINANCIERS

1. Le prix de l'eau

1.1. La tarification

L'adhésion de la ville de Thouars au 1^{er} janvier 2016, avec ses spécificités a mis en évidence une différence de charges à supporter par les différentes UDI.

Au 31/12/2020, la ville de Thouars comptait encore 44 branchements en plomb et ce malgré un investissement annuel de l'ordre de 300 000 €HT depuis 2016.

Compte tenu de l'investissement annuel conséquent à réaliser entre 2016 et 2021 pour renouveler la totalité de ces branchements (environ 1 350 000€HT), le Comité Syndical, avec accord du Préfet des Deux-Sèvres a, dans sa délibération du 15 janvier 2016 décidé de conserver des tarifs identiques actualisables annuellement pour les UDI thouarsais et Seneuil, et d'avoir un tarif différent pour le secteur de la ville de Thouars.

La tarification est de type binôme (terme fixe : abonnement, et terme proportionnel : consommation eau)

TARIFS SEVT 2020		SEVT hors ville de Thouars	Ville de Thouars
USAGE DOMESTIQUE	ABONNEMENT ANNUEL		
	Compteur Ø 15 à 20	40,00 €	40,00 €
	Compteur Ø 30 à 65	70,00 €	70,00 €
	Compteur Ø ≥ 80	106,00 €	106,00 €
USAGE DOMESTIQUE	PRIX du m3		
	Redevance prélèvement à la ressource incluse de 0.06 € HT	1,52 €	1,59 €
USAGE INDUSTRIEL	ABONNEMENT ANNUEL (compteur Ø ≥ à 80 et consommation > 50 000 m3)	2 350,00 €	2 350,00 €
	PRIX DU M3 (redevance prélèvement à la ressource incluse de 0.06 € HT)	1,06 €	1,06 €

NOTE : la TVA à 5,5 % s'applique sur le prix de l'eau depuis le 1^{er} janvier 1993.

- **Prix du m3** – tarif voté par le Comité Syndical (TVA 5,5%) intègre la rémunération du service 1,46 €/m3 et la redevance prélèvement sur les ressources (0.06 €/m3) pour les UDI Thouarsais et Seneuil. Pour la ville de Thouars : 1.53 €/m3 et la redevance prélèvement sur les ressources : 0.06 €/m3.
- **L'abonnement** finance les charges fixes du service (frais de gestion et entretien du branchement) qui sont indispensables, même s'il n'y a pas de consommation. Le montant est voté chaque année par le Comité Syndical.

- **Agence de l'Eau – Pollution** : calculée suivant la consommation d'eau potable pour tous les abonnés ayant une consommation annuelle inférieure à 6 000 m³ d'eau. Son montant pour l'ensemble des abonnés des communes du SEVT est de 0,30 € le m³ d'eau consommé.

NOTE : L'arrêté du 22 Décembre 1994 précise que « les fournitures à des abonnés utilisées pour l'arrosage et l'élevage dès lors qu'elles sont facturées à partir d'un dispositif de comptage spécifique sont exonérées ».

On peut comprendre dans cette catégorie de fourniture : les volumes servant à l'arrosage utilisés par les agriculteurs, les horticulteurs, les pépiniéristes, les particuliers pour leurs jardins, ainsi que toute personne pour l'entretien des espaces verts publics ou privés (terrain de sport...), les volumes d'eau utilisés pour les élevages (élevages de porcs, bovins, volailles...).

1.2. La facture d'eau

Deux factures sont émises dans l'année. Une facture d'acompte pour le premier semestre basé sur 40 % de la consommation des deux années antérieures. Une facture de solde pour le deuxième semestre émise après relève des compteurs.

Présentée suivant la référence INSEE, 120 m³ pour une année (2 semestres)

- au 1^{er} janvier 2020
- au 1^{er} janvier 2021

FACTURE D'EAU SEVT (hors ville de Thouars)		
DESIGNATION	FACTURE AU 01/01/2020	FACTURE AU 01/01/2021
Abonnement annuel	40,00 €	40,00 €
Consommation - 120 m3	182,40 €	190,80 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €
TOTAL H.T.	258,40 €	266,80 €
T.V.A. 5,5 %	14,21 €	14,67 €
TOTAL T.T.C.	272,61 €	281,47 €

FACTURE D'EAU SEVT (ville de Thouars)		
DESIGNATION	FACTURE AU 01/01/2020	FACTURE AU 01/01/2021
Abonnement annuel	40,00 €	40,00 €
Consommation - 120 m3	190,80 €	190,80 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €
TOTAL H.T.	266,80 €	266,80 €
T.V.A. 5,5 %	14,67 €	14,67 €
TOTAL T.T.C.	281,47 €	281,47 €

2. Les autres indicateurs financiers

2.1. Les recettes

Extrait du compte administratif 2020

70		VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	2019	2020
			5 560 020.26	5 802 135.52
DONT	7011	Vente d'eau	3 893 825,10	4 183 746.58
	7012	Redevances agence de bassin	528 974,26	547 065.90
	704	Travaux & autres prestations de service	200 286,30	127 699.43
	706	Autres prestations de services	935 934,60	942 800.44
	708	Locations diverses	1000.00	823.17

2.2. Résultat de l'exercice

RESULTATS DE L'EXERCICE			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL EMISSIONS	5 562 567,34 €	6 386 122,15 €	823 554,81 €
Résultat reporté 2019		538 367,92 €	538 367,92 €
TOTAL SECTION EXPLOIT.	5 562 567,34 €	6 924 490,07 €	1 361 922,73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL EMISSIONS	2 192 209,73 €	2 995 389,90 €	803 180,17 €
Résultat reporté 2019		254 620,82 €	254 620,82 €
TOTAL SECTION INVEST.	2 192 209,73 €	3 250 010,72 €	1 057 800,99 €
TOTAL des SECTIONS	7 754 777,07 €	10 174 500,79 €	2 419 723,72 €
Restes à réaliser invest.	906 000,00 €	92 000,00 €	
RESULTAT A REPORTER EN 2021			
RESULTAT EXPLOIT.		1 361 922,73 €	
RESULTAT INVEST.		1 057 800,99 €	

Ratios en K €	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 495	1 981	1 831	1 720	2 017
Encours de la dette	4 787	5 496	5 091	4 675	5 147
Capacité de désendettement	3 ans 2 mois	2 ans 8 mois	2 ans 8 mois	2 ans 7 mois	2 ans 5 mois

2.3. La dette

Etat de l'endettement par exercice SEVT

Date 08/06/2021

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2020	557 141,12	427 813,48	129 327,64	0,00	5 147 727,22
2021	575 080,15	454 538,90	120 541,25	0,00	4 693 188,32
2022	558 455,51	456 875,84	101 579,67	0,00	4 236 312,48
2023	556 947,46	469 076,48	87 870,98	0,00	3 767 236,00
2024	555 452,01	481 786,76	73 665,25	0,00	3 285 449,24
2025	553 969,61	495 028,74	58 940,87	0,00	2 790 420,50
2026	552 500,76	508 825,31	43 675,45	0,00	2 281 595,19
2027	306 144,56	278 255,13	27 889,43	0,00	2 003 340,06
2028	232 759,95	209 329,16	23 430,79	0,00	1 794 010,90
2029	231 334,88	210 898,98	20 435,90	0,00	1 583 111,92
2030	213 069,28	195 638,82	17 430,46	0,00	1 387 473,10
2031	172 597,39	157 762,82	14 834,57	0,00	1 229 710,28
2032	171 322,24	158 485,20	12 837,04	0,00	1 071 225,08
2033	170 064,61	159 228,46	10 836,15	0,00	911 996,62
2034	168 825,18	159 993,36	8 831,82	0,00	752 003,26
2035	167 604,82	160 780,84	6 823,98	0,00	591 222,42
2036	149 556,66	144 744,15	4 812,51	0,00	446 478,27
2037	147 815,19	144 945,43	2 869,76	0,00	301 532,84
2038	38 551,04	36 972,03	1 579,01	0,00	264 560,81
2039	38 551,04	37 175,38	1 375,66	0,00	227 385,43
2040	38 551,04	37 379,84	1 171,20	0,00	190 005,59
2041	38 551,04	37 585,43	965,61	0,00	152 420,16
2042	38 551,04	37 792,15	758,89	0,00	114 628,01
2043	38 551,04	38 000,01	551,03	0,00	76 628,00
2044	38 551,04	38 209,00	342,04	0,00	38 419,00
2045	38 551,04	38 419,00	132,04	0,00	0,00

2.4. Autofinancement

Les amortissements ont généré une capacité d'autofinancement pour 2020 de :
1 392 010.42 euros

2.5. Fournitures et travaux 2020 : principales opérations

LIBELLE	PREVU	REALISE	A REPORTER
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	198 214,00	197 899,53	
OPERATIONS PATRIMONIALES	83 000,00		
REMBOURSEMENT DETTE	443 000,00	427 813,48	
RENOUVELLEMENT RESEAU	1 629 442,82	1 047 050,01	500 000,00
ACQUISITION FONCIERE RE-SOURCES	150 000,00	44 314,69	51 000,00
COMPTEURS	112 900,00	48 534,50	64 000,00
MATERIEL INDUSTRIEL	30 000,00	1 360,15	28 600,00
MATERIEL DE LABORATOIRE	17 000,00	8 148,97	2 000,00
OUTILLAGE	16 000,00	5 333,38	1 000,00
USINE DENITRIFICATION	200 000,00	86 934,97	100 000,00
MAT BUREAU & INFORMATIQUE	27 000,00	26 560,03	
INTERCONNEXION USINE / PONTIFY	350 000,00	17 876,00	50 000,00
LOGICIELS	7 000,00	4 520,74	1 000,00
REHAB. CHÂTEAU D'EAU	280 000,00		
STATIONS	14 000,00		3 000,00
VEHICULES	70 000,00	51 756,90	
ACCES USINE / STATIONS / RESERVOIRS	40 000,00	33 709,54	
RENOUVELLEMENT BCHT PLOMB	230 700,00	149 299,40	81 400,00
AMENAGEMENT GOUFFRES SENEUIL	40 000,00		
SITE INTERNET SEVT	30 000,00		8 000,00
RESERVOIRS	17 000,00		5 000,00
AMENAGEMENT SITE 3 PILIERS	10 000,00		1 000,00
AMENAGEMENT SIEGE SEVT	53 690,00	15 878,07	10 000,00
ETUDE TRACAGE GOUFFRES	26 000,00	25 219,37	
RENOUVELLEMENT CANA RISQUE CVM	60 000,00		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 134 946,82	2 192 209,73	906 000,00

2.6. Travaux envisagés et programmés pour les prochains exercices

Données issues du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 validé en Comité Syndical le 18 décembre 2020.

en k€	2021	2022	2023	2024
Renouvellement canalisations	1 964	1 945	1 922	1 959
Renouvellement parc compteurs	35	63	81	115
Renouvellement branchements plomb	54	0	0	0
Acquisition foncière	100	100	100	100
Entretien usine de traitement	50	50	50	50
Réhabilitation des réservoirs	450	240	201	282
Véhicules	50	50	50	50
Construction unité de traitement Seneuil / cana eau brute Seneuil / Cébron	0	0	500	3 000
Création d'un site internet / logo / charte graphique	8	0	0	0
Aménagement des gouffres UDI Seneuil	40	45	10	105
Canalisation de sécurisation UDI thouarsais / Seneuil	500	5 000	1 900	0
Révision DUP captages Pas de Jeu et Lutineaux	30			
Aménagement foncier BAC Pas de Jeu / Lutineaux	19	88	122	94
Logiciel SIG	38			
Logiciel de gestion des abonnés	65			
Etude technico – économique unité traitement Seneuil	40			
TOTAL ANNUEL ESTIMATIF	3 443	7 581	4 936	5 755

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2020

REF INDICATEUR	OBJET INDICATEURS	INDICATEURS SEVT	DEGRE DE FIABILITE	COMMENTAIRES
	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	35 505	A	
D102.0	prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.27 (hors Thouars) 2.34 (ville de Thouars)	A	hors assainissement
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 heures	A	

INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P101.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	A	UDI Thouarsais : 100% UDI Seneuil : 100%
P102.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	A	UDI Thouarsais : 100% UDI Seneuil : 100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	A	110 pour l'UDI Thouarsais 110 pour l'UDI Seneuil
P104.3	Rendement réseau de distribution	83.94 %	A	UDI Thouarsais : 82.3 % UDI Seneuil : 85.2 %
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés (fuites + eaux de service + vols)	1.45 m ³ /km/j	B	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (fuites)	1.36 m ³ /km/j	A	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.83%	A	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	A	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements au FSL	0,030 €/m ³	A	Subvention FSL + admission en non valeurs/volume facturé
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.94 / 1000 abonnés	A	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	A	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans et 5 mois	A	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.27 %	A	EXERCICE 2019 SITUATION AU 31/12/2020
P155.1	Taux de réclamations	0.88 / 1000 abonnés	A	

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2020

DECRET ET ARRETE DU 2 MAI 2007

SEVT: Surveillance annuelle USINE

année 2020

Unité de distribution :

UDI du pays thouarsais

Commune (code INSEE) :

TAIZE (79321)

Point de surveillance :

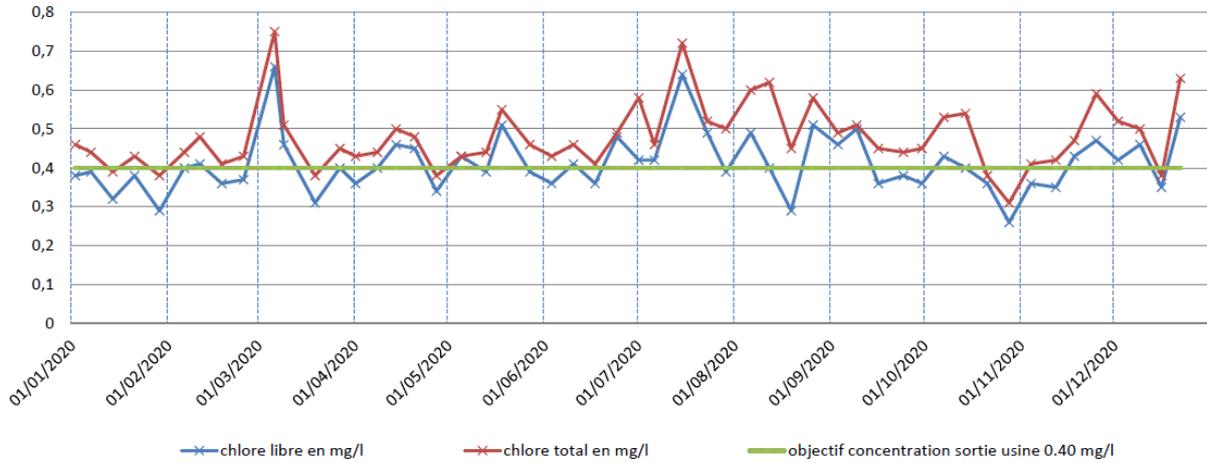
Sortie usine

Point de prélèvement :

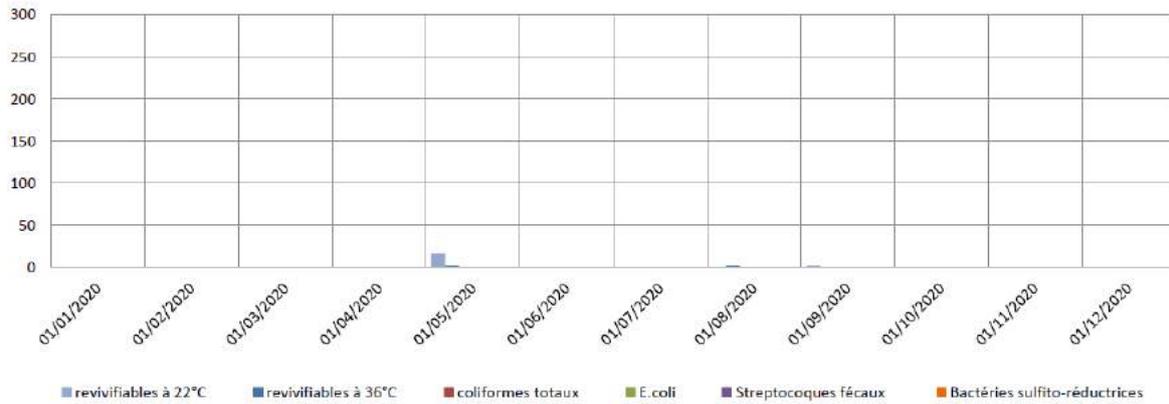
robinet laboratoire code SISE-EAU 921

date d'analyses	chlore libre mg/l	chlore total mg/l	revivifiables à 22°C	revivifiables à 36°C	coliformes totaux	E.coli	Streptocoques fécaux	Bactéries sulfito- réductrices	pH	T °C	Conductivité µS/cm	TH °C	TAC	pHs	Equilibre calco- carbonique
limite de qualité						0	0								
référence de qualité					0		0	6,5 à 9	<25			>15			
02/01/2020	0,38	0,46													
07/01/2020	0,39	0,44													
14/01/2020	0,32	0,39	0	1	0	0	0								
21/01/2020	0,38	0,43													
29/01/2020	0,29	0,38													
06/02/2020	0,4	0,44													
11/02/2020	0,41	0,48	0	0	0	0	0								
18/02/2020	0,36	0,41							7,88	16,1	506	19,8	10	7,87	équilibrée
25/02/2020	0,37	0,43													
06/03/2020	0,66	0,75													
09/03/2020	0,46	0,51	0	0	0	0	0								
19/03/2020	0,31	0,38													
27/03/2020	0,4	0,45													
01/04/2020	0,36	0,43													
08/04/2020	0,4	0,44	1	1	0	0	0								
14/04/2020	0,46	0,5													
20/04/2020	0,45	0,48							7,81	16,4	537	20,4	11	7,85	équilibrée
27/04/2020	0,34	0,38													
05/05/2020	0,43	0,43													
13/05/2020	0,39	0,44	16	2	0	0	0								
18/05/2020	0,51	0,55													
27/05/2020	0,39	0,46													
03/06/2020	0,36	0,43	0	0	0	0	0								
10/06/2020	0,41	0,46													
17/06/2020	0,36	0,41													
24/06/2020	0,48	0,49							7,9	18,3	532	20,4	10	7,86	équilibrée
01/07/2020	0,42	0,58	0	0	0	0	0								
06/07/2020	0,42	0,46													
15/07/2020	0,64	0,72													
23/07/2020	0,49	0,52													
29/07/2020	0,39	0,5													
06/08/2020	0,49	0,6													
12/08/2020	0,4	0,62	0	2	0	0	0		7,85	18,3	551	21,8	12	7,77	calcifiante
19/08/2020	0,29	0,45													
26/08/2020	0,51	0,58													
03/09/2020	0,46	0,49	2	0	0	0	0								
09/09/2020	0,5	0,51													
16/09/2020	0,36	0,45													
24/09/2020	0,38	0,44													
30/09/2020	0,36	0,45													
07/10/2020	0,43	0,53	0	0	0	0	0								
14/10/2020	0,4	0,54							7,79	16,2	556	21	11,6	7,79	équilibrée
21/10/2020	0,36	0,38													
28/10/2020	0,26	0,31													
04/11/2020	0,36	0,41	0	0	0	0	0								
12/11/2020	0,35	0,42													
18/11/2020	0,43	0,47													
25/11/2020	0,47	0,59													
02/12/2020	0,42	0,52													
09/12/2020	0,46	0,5	0	0	0	0	0		7,79	16,9	55	21,5	11,8	7,82	équilibrée
16/12/2020	0,35	0,38													
22/12/2020	0,53	0,63													
29/12/2020	0,47	0,51													
moyenne	0,41	0,48	2	0	0	0	0	0	7,8	17,0	456	20,8	11,1	7,8	équilibrée
minimum	0,26	0,31	0	0	0	0	0	0	7,79	16,1	55	19,8	10	7,77	
maximum	0,66	0,75	16	2	0	0	0	0	7,9	18,3	556	21,8	12	7,87	
nbre d'analyses	52	52	12	12	12	12	12	12	6	6	6	6	6	6	6
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	

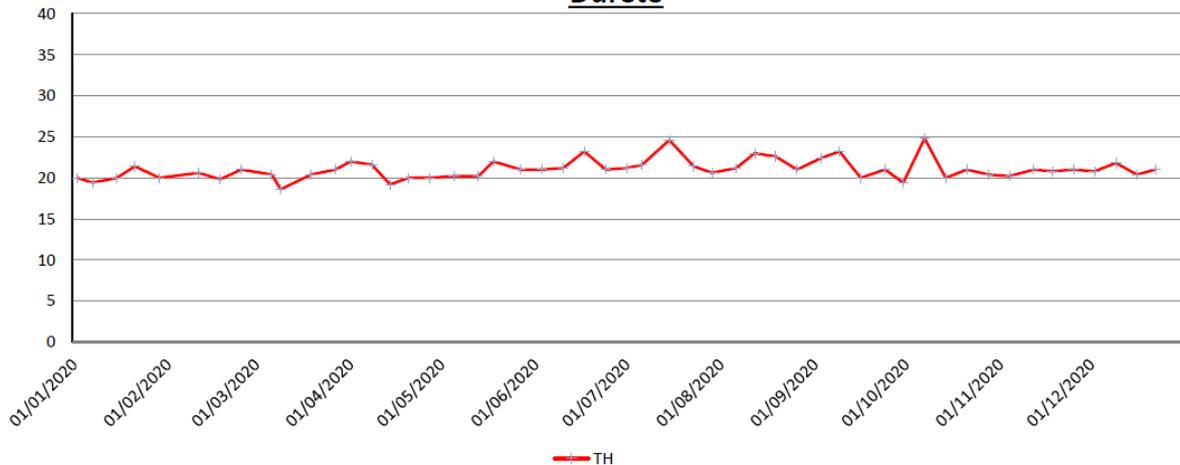
Suivi chlore libre et total



Suivi bactériologique



Dureté



Observations :

La teneur en chlore respecte l'objectif de concentration fixé à 0.40 mg/l qui doit permettre de retrouver du chlore sur l'ensemble du réseau. Les analyses bactériologiques sont satisfaisantes.

La dureté de l'eau est stable, celle-ci est douce et globalement à l'équilibre.

SEVT: Surveillance annuelle USINE

année 2020

Unité de distribution :

UDI du pays thouarsais

Commune :

TAIZE (79321)

Point de surveillance :

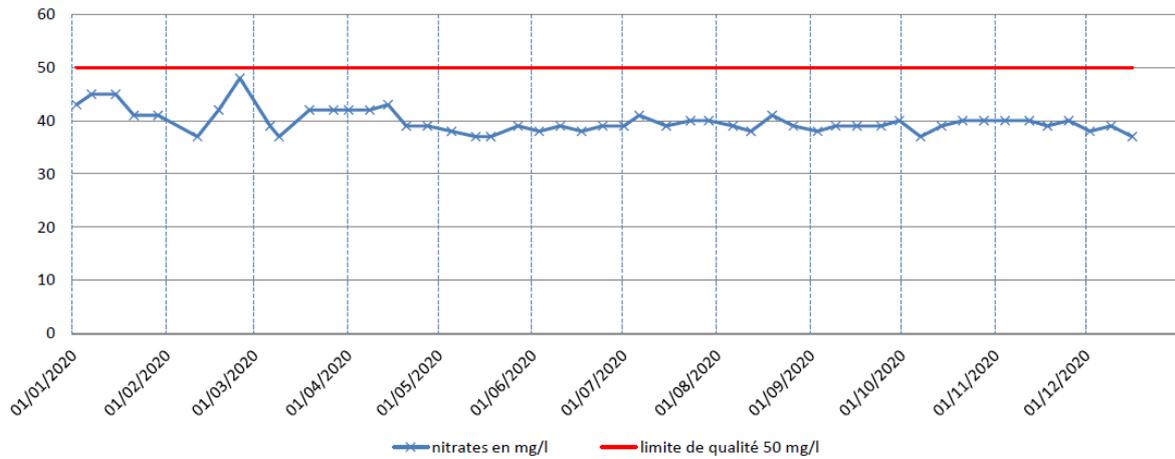
Sortie usine

Point de prélèvement :

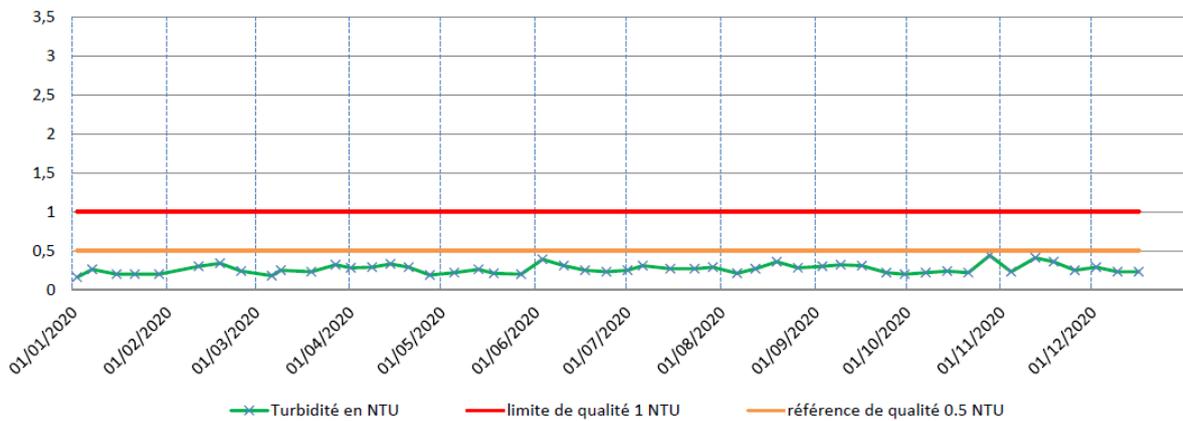
robinet laboratoire code SISE-EAU 921

date d'analyses	pH	Nitrates	turbidité	Conductivité μS/cm	TH °F	Résidus secs	Ammonium mg/l	Sulfate mg/l	Fer mg/l	Fluorures mg/l	Nitrites mg/l	Couleur mg/l Pt
limite de qualité		50	1							1,5	0,1	
référence de qualité	6,5 à 9		0,5	200 à 1100	>15		0,1	250	0,2			15
02/01/2020	7,91	43	0,16	537	20		<0,01	40	0,01	0,13	0,008	
07/01/2020	7,82	45	0,26	511	19,4	373	<0,01	50	0,02	0,3	0,005	2
15/01/2020	7,9	45	0,2	514	20		<0,01	48	<0,01	0,27	0,008	
21/01/2020	7,87	41	0,2	577	21,4		<0,01	46	0,05	0,49	0,005	
29/01/2020	7,86	41	0,2	549	20		<0,01	47	0,01	0,5	0,011	
11/02/2020	7,86	37	0,3	551	20,6		<0,01	62	0,02	0,48	0,008	
18/02/2020	7,88	42	0,34	506	19,8		<0,01	54	0,01	0,6	0,008	3
25/02/2020	7,86	48	0,24	554	21		<0,01	56	0,03	0,36	0,007	
06/03/2020	7,68	39	0,18	577	20,4		<0,01	44	0,03	1,03	0,017	
09/03/2020	7,82	37	0,25	518	18,6		0,03	54	0,02	0,29	0,009	
19/03/2020	7,86	42	0,23	541	20,4		0,03	51	0,01	0,31	0,013	
27/03/2020	7,84	42	0,32	562	21		<0,01	56	0,01	0,35	0,019	7
01/04/2020	7,86	42	0,28	564	22		0,03	53	<0,01	0,7	0,017	
08/04/2020	7,83	42	0,29	551	21,6		<0,01	28	<0,01	0,44	0,011	
14/04/2020	7,93	43	0,33	516	19,2		<0,01	26	0,01	0,1	0,006	
20/04/2020	7,85	39	0,29	534	20		<0,01	50	0,02	0,23	0,015	
27/04/2020	7,8	39	0,19	548	20		<0,01	33	0,02	0,16	0,012	
05/05/2020	7,75	38	0,22	566	20,2		<0,01	27	0,02	0,2	0,015	
13/05/2020	7,75	37	0,26	517	20,2		<0,01	27	<0,01	0,16	0,015	
18/05/2020	7,82	37	0,21	611	22		<0,01	22	0,02	0,12	0,03	
27/05/2020	7,84	39	0,2	556	21		0,01	38	0,03	0,21	0,007	
03/06/2020	7,92	38	0,39	537	21		0,01	40	0,04	0,02	0,005	
10/06/2020	7,9	39	0,31	565	21,2		0,07	30	0,01	0,56	0,01	6
17/06/2020	7,78	38	0,25	575	23,2		<0,01	29	0,02	0,52	0,009	
24/06/2020	7,88	39	0,23	542	21		0,01	25	0,01	0,39	0,015	
01/07/2020	7,88	39	0,25	553	21,2		0,01	68	0,03	<0,05	0,011	
06/07/2020	7,93	41	0,31	558	21,6	346	0,04	62	0,04	<0,01	0,001	<2
15/07/2020	7,98	39	0,27	610	24,6		<0,01	30	<0,01	0,81	0,001	
23/07/2020	8,15	40	0,27	551	21,4		0,07	65	<0,01	0,39	0,005	
29/07/2020	8,14	40	0,29	547	20,6		<0,01	63	<0,01	0,44	0,002	
06/08/2020	7,98	39	0,21	550	21,2		<0,01	64	<0,01	0,54	<0,001	6
12/08/2020	7,92	38	0,27	568	23		0,03	63	0,07	0,63	0,011	
19/08/2020	7,85	41	0,36	570	22,6		0,04	71	0,07	0,39	<0,001	
26/08/2020	7,81	39	0,28	536	21		<0,01	51	0,08	0,17	<0,001	
03/09/2020	7,84	38	0,3	544	22,4		<0,01	72	<0,01	0,51	0,001	<2
09/09/2020	7,79	39	0,32	564	23,2		<0,01	67	<0,01	0,38	0,004	
16/09/2020	7,87	39	0,31	536	20		<0,01	66	0,05	0,18	0,002	
24/09/2020	7,79	39	0,22	571	21		<0,01	61	0,13	0,35	<0,001	
30/09/2020	7,71	40	0,2	547	19,4		<0,01	70	0,02	0,25	<0,001	
07/10/2020	7,69	37	0,22	579	24,8	377	<0,01	68	0,03	0,21	0,006	<2
14/10/2020	7,78	39	0,24	532	20		<0,01	21	0,04	0,44	0,001	
21/10/2020	7,77	40	0,22	532	21		<0,01	57	0,03	0,31	<0,001	
28/10/2020	7,83	40	0,44	535	20,4		0,02	57	0,02	0,35	<0,001	
04/11/2020	7,7	40	0,23	529	20,2		<0,01	54	0,08	0,11	0,002	<2
12/11/2020	7,74	40	0,41	548	21		<0,01	66	0,06	0,23	0,005	
18/11/2020	7,76	39	0,36	541	20,8		<0,01	61	0,02	0,37	<0,001	
25/11/2020	7,71	40	0,25	532	21		<0,01	57	0,03	0,31	0,003	
02/12/2020	7,75	38	0,29	529	20,8		<0,01	57	0,05	0,33	0,007	
09/12/2020	7,85	39	0,23	515	21,8		<0,01	55	<0,01	0,36	<0,001	<2
16/12/2020	7,76	37	0,23	521	20,4		<0,01	57	0,06	0,44	0,003	
22/12/2020	7,73	35	0,27	548	21		<0,01	50	0,01	0,36	0,008	
29/12/2020	7,71	32	0,25	546	22,3		<0,01	24	0,05	0,2	0,006	
moyenne	7,84	40	0,3	548	21,0	365	0,03	50	0,03	0,4	0,01	4,8
minimum	7,68	35	0,16	506	18,6	346	<0,01	21	<0,01	0,02	<0,001	<2
maximum	8,15	48	0,44	611	24,8	377	0,07	72	0,13	1,03	0,030	7
nbre d'analyses	52	52	52	52	52	3	52	52	52	52	52	10
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Suivi nitrates



Suivi turbidité



Observations :

Le taux de nitrates moyen sortie usine est de 40 mg/l

Pour ce qui est de la turbidité, elle est très satisfaisante, toujours située au dessous de la référence de qualité.

Informations :

Pour la recherche de pesticides, une liste de 80 molécules a été établie. Cette liste se retrouve au début du fichier sanitaire. Toutes les molécules n'ont pas été relistées pour la sortie de l'usine, mais celles qui ont été détectées au cours de l'année apparaissent.

SEVT: Surveillance annuelle USINE

année 2020

Unité de distribution :

UDI du pays thouarsais

Commune :

TAIZE

Point de surveillance :

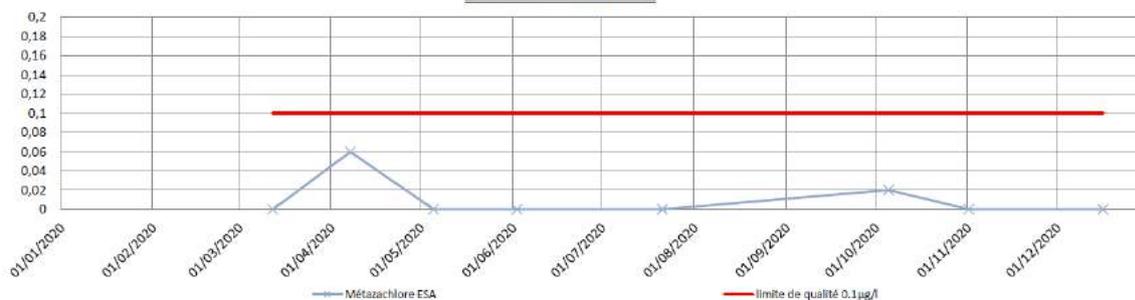
Sortie usine

Point de prélèvement :

robinet laboratoire code SISE-EAU 921

date d'analyses	Biphénol A	Acétochlore ESA	Acétochlore OXA	Alachlore ESA	Alachlore OXA	Métazachlore ESA	Métazachlore OXA	Métolachlore ESA	Métolachlore OXA	Sulcotrione	Nicosulfuron	Phtalimide	Diméthachlore	pesticides totaux	éthylbenzène	hexogène
	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
limite de qualité	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		0,5		
référence de qualité		0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,05	0,02	0,01	0,01	0,01				
12/03/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
07/04/2020	-	-	-	-	-	0,060	-	-	-	-	-	-	-	0,060	-	-
05/05/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02/06/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21/07/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,015	-	0,015	<0,2	0,1
05/10/2020	-	-	-	-	-	0,020	-	-	-	-	-	-	0,082	0,020	-	-
01/11/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,097	-	-	-
16/12/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,059	-	-	-
moyenne	-	-	-	-	-	0,025	-	-	-	-	-	0,011	0,079	0,03	-	-
minimum	-	-	-	-	-	<0,02	-	0,000	0,000	0,000	0,000	0,015	0,059	0,015	-	-
maximum	-	-	-	-	-	0,060	-	0,000	0,000	0,000	0,000	0,015	0,097	0,060	-	-
nbre d'analyses	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	3	8	1	1
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Suivi Métabolites



observations:

Une trace de métazachlore a été détectée en avril et en octobre ainsi qu'une trace de phtalimide en juillet.

Le charbon mis en place ne semble pas fixé les métabolites. Lors du prochain renouvellement, nous y serons plus attentifs.

SEVT: Surveillance annuelle réservoirs

année 2020

Unité de distribution :

UDI de Seneuil

Commune (code INSEE) :

ASSAIS LES JUMEAUX (79016)

Point de surveillance :

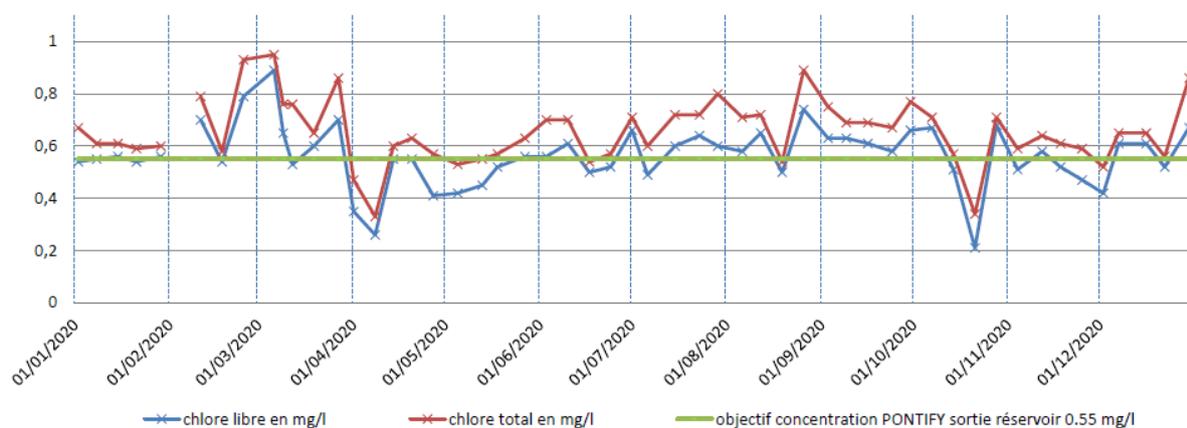
réservoir de Pontify

Point de prélèvement :

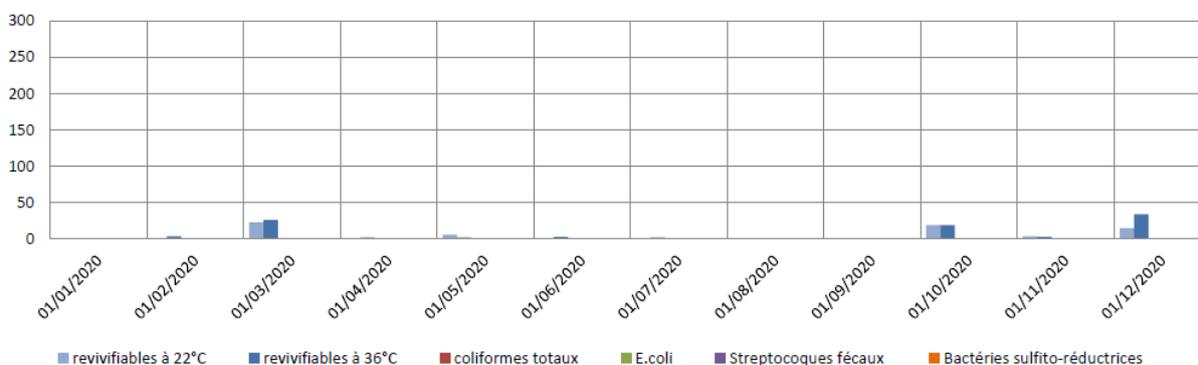
robinet refoulement code SISE-EAU 600

date d'analyses	chlore libre mg/l	chlore total mg/l	revivifiables à 22°C	revivifiables à 36°C	coliformes totaux	E.coli	Streptocoques fécaux	Bactéries sulfito- réductrices	pH	T °C	Conductivité µS/cm	TH °C	TAC	pHs	Equilibre calco- carbonique
limite de qualité						0	0					>15			
référence de qualité					0			0	6,5 à 9	25					
02/01/2020	0,54	0,67													
08/01/2020	0,55	0,61													
15/01/2020	0,56	0,61													
21/01/2020	0,54	0,59	1	0	0	0	0	0							
29/01/2020	0,56	0,6													
06/02/2020															
11/02/2020	0,7	0,79													
18/02/2020	0,54	0,58	1	4	0	0	0	0	7,67	11	521	21,6	12,8	7,84	agressive
25/02/2020	0,79	0,93													
06/03/2020	0,89	0,95													
09/03/2020	0,65	0,76	23	26	4	0	0	0							
12/03/2020	0,53	0,76	0	0	0	0	0	0							
19/03/2020	0,6	0,65													
27/03/2020	0,7	0,86													
01/04/2020	0,35	0,47													
08/04/2020	0,26	0,33													
14/04/2020	0,55	0,6	0	2	0	0	0	0							
20/04/2020	0,55	0,63													
27/04/2020	0,41	0,57							7,39	16,1	542	20,8	12,2	7,69	agressive
05/05/2020	0,42	0,53													
13/05/2020	0,45	0,55	6	2	0	0	0	0							
18/05/2020	0,52	0,57													
27/05/2020	0,56	0,63													
03/06/2020	0,56	0,7													
10/06/2020	0,61	0,7													
17/06/2020	0,5	0,54	0	3	0	0	0	0	7,23	17,7	573	20,6	10,8	7,66	agressive
24/06/2020	0,52	0,57													
01/07/2020	0,66	0,71													
06/07/2020	0,49	0,6	1	2	0	0	0	0							
15/07/2020	0,6	0,72													
23/07/2020	0,64	0,72													
29/07/2020	0,6	0,8													
06/08/2020	0,58	0,71	0	0	0	0	0	0							
12/08/2020	0,65	0,72													
19/08/2020	0,5	0,54							7,51	22,4	611	19,2	11,8	7,64	agressive
26/08/2020	0,74	0,89													
03/09/2020	0,63	0,75	1	1	0	0	0	0							
09/09/2020	0,63	0,69													
16/09/2020	0,61	0,69													
24/09/2020	0,58	0,67													
30/09/2020	0,66	0,77													
07/10/2020	0,67	0,71													
14/10/2020	0,51	0,57							7,36	14,2	590	21	16	7,61	agressive
21/10/2020	0,21	0,34													
28/10/2020	0,68	0,71	19	19	0	0	0	0							
04/11/2020	0,51	0,59													
12/11/2020	0,58	0,64	4	3	0	0	0	0							
18/11/2020	0,52	0,61													
25/11/2020	0,47	0,59													
02/12/2020	0,42	0,52													
07/12/2020	0,61	0,65	15	34	0	0	0	0	7,66	9,6	591	23	15	7,78	agressive
16/12/2020	0,61	0,65													
22/12/2020	0,52	0,56													
30/12/2020	0,67	0,86													
moyenne	0,57	0,66	5	7	0	0	0	0	7,5	15	571	21	13	7,7	agressive
minimum	0,21	0,33	0	0	0	0	0	0	7,23	9,6	521	19,2	10,8	7,61	
maximum	0,89	0,95	23	34	4	0	0	0	7,67	22,4	611	23	16	7,84	
nbre d'analyses	53	53	13	13	13	13	13	13	6	6	6	6	6	6	6
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	1	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-

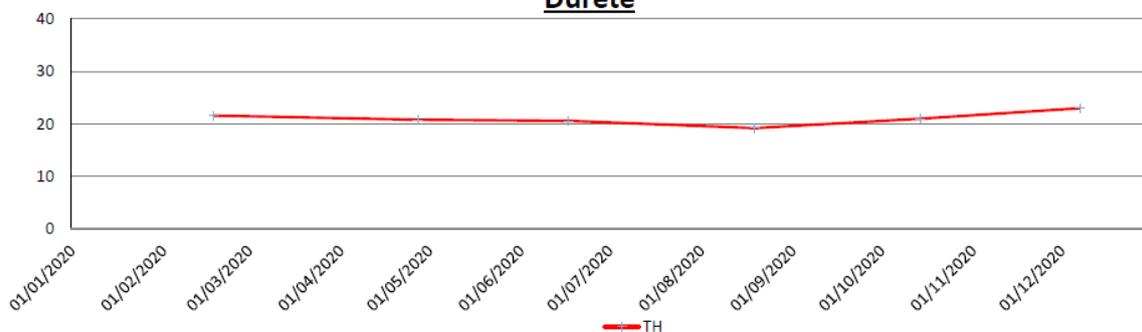
Suivi chlore libre et total



Suivi bactériologique



Dureté



Observations :

La teneur en chlore est légèrement supérieure à l'objectif de concentration fixé à 0.55 mg/l qui doit permettre de retrouver du chlore sur l'ensemble du réseau.

Les analyses bactériologiques sont satisfaisantes. Une non-conformité en coliformes a été relevée au moment du nettoyage du réservoir en mars, un recontrôle a montré un retour à une situation conforme. La dureté de l'eau évolue en fonction du mélange Cébron/Sources de Seneuil. L'eau est douce mais agressive.

SEVT: Surveillance annuelle réservoirs

année 2020

Unité de distribution :

UDI de Seneuil

Commune (code INSEE) :

ASSAIS LES JUMEAUX (79016)

Point de surveillance :

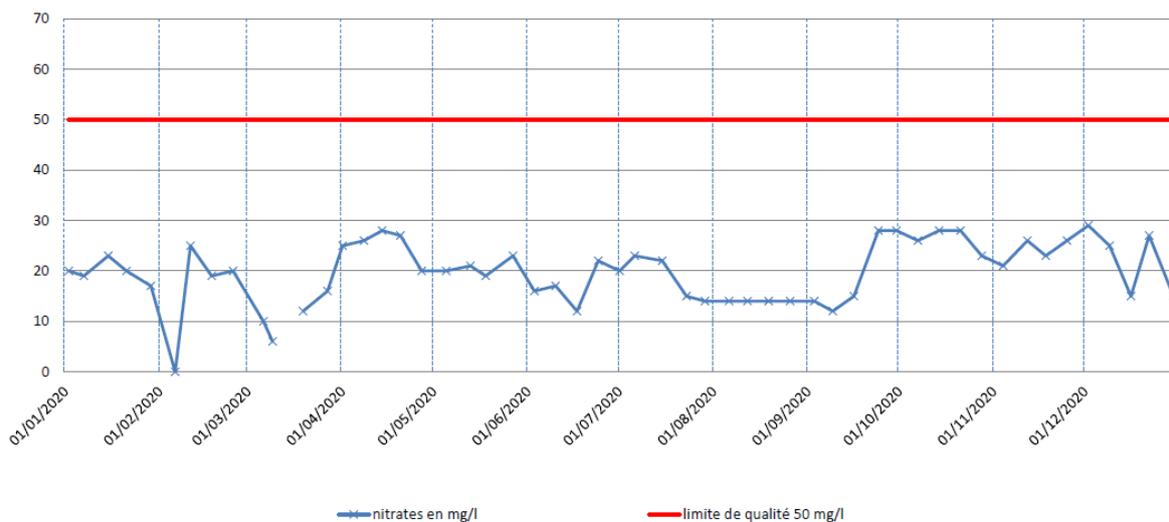
réservoir de Pontify

Point de prélèvement :

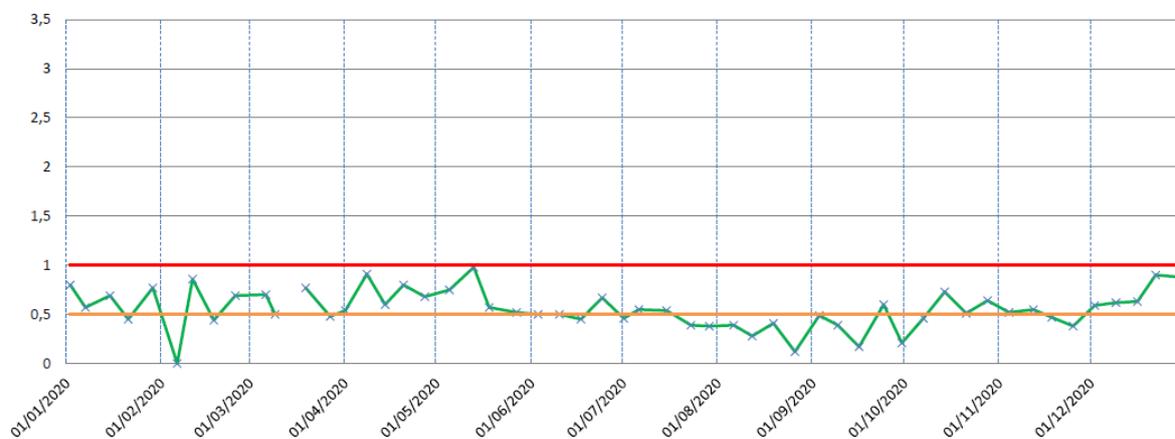
robinet refoulement code SISE-EAU 600

date d'analyses	pH	Nitrates	turbidité	Conductivité	TH	Résidus secs	Ammonium	Sulfate	Fer	Fluorures	Couleur	COT	TAC	Chloroforme	Bromoforme	Bromodichloro-méthane	Dibromochloro-méthane	THM Total
				µS/cm	°F		mg/l	mg/l	mg/l	mg/l		mg/l	°F	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
limite de qualité		50	1							1,5				100	100	100	100	100
référence de qualité	6,5 à 9		0,5	200 à 1100	>15		0,1	250	0,2		15	2						
02/01/2020	7,60	20	0,8	543	26		0,01	10	0,02	0,34			9,2					
07/01/2020	7,48	19	0,57	507	23	398	0,08	10	0,02	0,34	4		10					
15/01/2020	7,39	23	0,69	526	22,2		<0,01	10	0,03	0,28			10,2					
21/01/2020	7,37	20	0,45	509	24		<0,01	11	0,09	0,37			11,4					
29/01/2020	7,46	17	0,77	530	25		<0,01	9	0,01	0,35		1,4	11,4					
06/02/2020																		
11/02/2020	7,45	25	0,86	551	22		0,01	16	0,05	0,3		1,4	12					
18/02/2020	7,67	19	0,44	521	21,6		0,02	15	0,04	0,37	3		12,8					
25/02/2020	7,40	20	0,69	543	21,2		<0,01	13	0,02	0,34			13,2					
06/03/2020	7,62	10	0,7	474	19,6		<0,01	7	0,07	1,01			8					
09/03/2020	7,83	6	0,5	432	16,6		<0,01	7	0,08	0,42		1,4						
12/03/2020																		
19/03/2020	7,56	12	0,77	466	18,8		0,03	10	0,03	0,24			10,4					
27/03/2020	7,48	16	0,48	499	19,4		<0,01	13	0,05	0,18	3		12,6					
01/04/2020	7,36	25	0,54	554	24		0,03	14	0,03	0,21			15					
08/04/2020	7,31	26	0,91	566	24		<0,01	5	0,04	0,19		1,3	15,6					
14/04/2020	7,33	28	0,6	576	24,8		<0,01	6	0,04	0,9			17,2					
20/04/2020	7,39	27	0,8	573	24		<0,01	12	0,04	0,47			11					
27/04/2020	7,71	20	0,68	542	20,8		<0,01	1	0,03	0,13			12,2					
05/05/2020	7,31	20	0,75	545	21		<0,01	11	0,02	0,09		1,3	14					
13/05/2020	7,34	21	0,98	553	22		<0,01	5	0,02	0,13			13,4					
18/05/2020	7,35	19	0,57	513	20,2		<0,01	5	0,01	0,21			12,4					
27/05/2020	7,67	23	0,52	540	21,6		<0,01	1	0,02	0,39			13					
03/06/2020	7,44	16	0,5	497	21		0,04	8	0,03	0,21		1,7	12,4					
10/06/2020	7,53	17	0,5	507	20,4		0,02	2	0,03	0,49	3		13					
17/06/2020	7,42	12	0,45	487	19,8		<0,01	1	0,03	0,43			11,4					
24/06/2020	7,32	22	0,67	545	21,8		0,04	1	0,03	0,3			13,6					
01/07/2020	7,40	20	0,46	532	22		0,09	19	0,04	<0,05			13					
06/07/2020	7,36	23	0,55	535	21	352	0,02	15	0,07	0,03	2	1,3	12,2					
15/07/2020	7,35	22	0,54	533	20,8		<0,01	20	0,05	0,58			11,6					
23/07/2020	7,52	15	0,39	489	17,4		0,01	14	0,01	0,3			10,4					
29/07/2020	7,46	14	0,38	480	20,2		<0,01	15	<0,01	0,28			11,2					
06/08/2020	7,70	14	0,39	485	19		0,13	17	<0,01	0,43	<2	1,5	11,2					
12/08/2020	7,50	14	0,28	492	19		0,07	13	0,06	0,53			10,4					
19/08/2020	7,57	14	0,41	486	19		<0,01	24	0,05	0,23			11					
26/08/2020	7,51	14	0,12	492	19,2		<0,01	13	0,12	0,11			11,6					
03/09/2020	7,48	14	0,49	493	21,6		<0,01	14	<0,01	0,38	<2		12,2					
09/09/2020	7,51	12	0,39	499	20		<0,01	14	<0,01	0,27		1,3	11,6					
16/09/2020	7,53	15	0,17	514	18,8		0,03	21	0,07	0,18			13,6	7,4	1,7	8,6	7,5	25,2
24/09/2020	7,36	28	0,6	591	23,4		<0,01	20	0,1	0,27			15,8					
30/09/2020	7,15	28	0,21	592	24		<0,01	23	0,04	0,26			14					
07/10/2020	7,43	26	0,46	591	24	407	<0,01	16	0,08	0,12	<2	1,4	14					
14/10/2020	7,37	28	0,73	582	23		<0,01	66	0,07	0,24			16					
21/10/2020	7,29	28	0,51	587	23,4		<0,01	20	0,07	0,2			14,2					
28/10/2020	7,49	23	0,64	572	22		<0,01	24	0,06	0,25			14,2					
04/11/2020	7,45	21	0,52	577	24		0,05	26	0,05	0,17	<2	1,6	13,2					
12/11/2020	7,30	26	0,55	590	20,7		<0,01	37	0,06	0,18			15,6					
18/11/2020	7,37	23	0,47	584	23		<0,01	22	0,04	0,27			13					
25/11/2020	7,36	26	0,38	595	23,5		0,011	20	0,02	0,28			16					
02/12/2020	7,37	29	0,59	596	24,2		<0,01	26	0,06	0,15			14					
09/12/2020	7,41	25	0,62	594	24,4		<0,01	26	0,01	0,56	4		15					
16/12/2020	7,66	15	0,63	490	20,2		<0,01	18	0,05	0,24		1,7	11,4					
22/12/2020	7,30	27	0,9	572	22,8		<0,01	23	0,03	0,93			13,2					
30/12/2020	7,81	15	0,88	468	17,8		<0,01	25	0,05	0,17			8,2					
moyenne	7,46	20	0,57	533	22	386	0,04	15	0,04	0,32	3	1	13	7,4	1,7	8,6	7,5	25,2
minimum	7,15	6	0,12	432	16,6	352	0,01	1	0,01	0,03	<2	1,30	8,0	7,4	1,7	8,6	7,5	25
maximum	7,83	29	0,98	596	26,0	407	0,13	66	0,12	1,01	4	1,70	17,2	7,4	1,7	8,6	7,5	25
nbre d'analyses	52	52	52	52	52	3	52	52	52	52	10	12	51	1	1	1	1	1
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

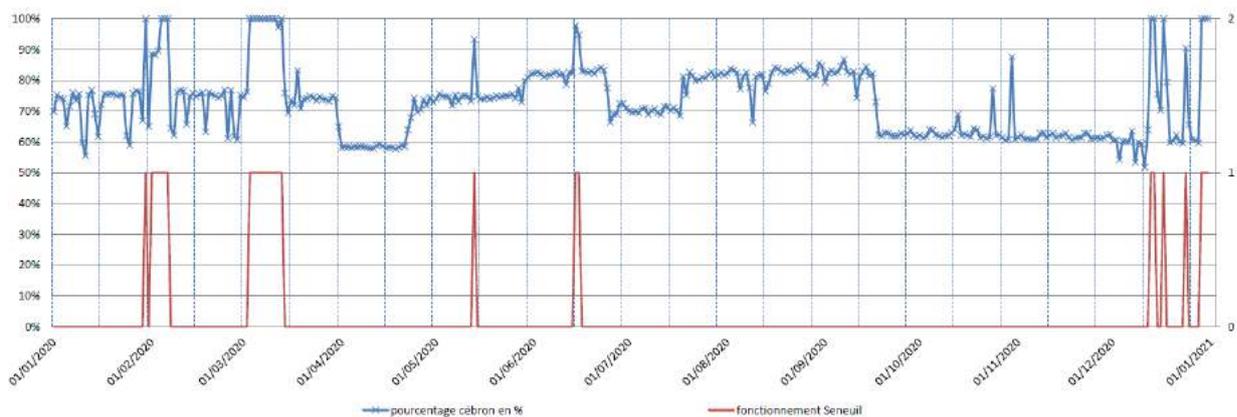
Suivi nitrates



Suivi turbidité



Pourcentage pompage Cébron



Observations :

Aucun dépassement des limites de qualité pour les nitrates et la turbidité n'ont été observées en 2020.

Le taux de nitrates moyen en sortie du réservoir de Pontify est de 20 mg/l.

Le mélange Cébron a varié de 50% à 100% sur l'année 2020. La forte concentration en métabolites aux Sources de Seneuil, notamment le méta-zachlore ESA, a entraîné une augmentation du volume d'eau du Cébron dans le mélange distribué. Le pourcentage moyen

en 2020 a été de 73 %. Il s'agit d'un fonctionnement ponctuel en attente d'un traitement des métabolites.

SEVT: Surveillance annuelle réservoirs

année 2020

Unité de distribution :

UDI de Seneuil

Commune (code INSEE) :

ASSAIS LES JUMEAUX (79016)

Point de surveillance :

réservoir de Pontify

Point de prélèvement :

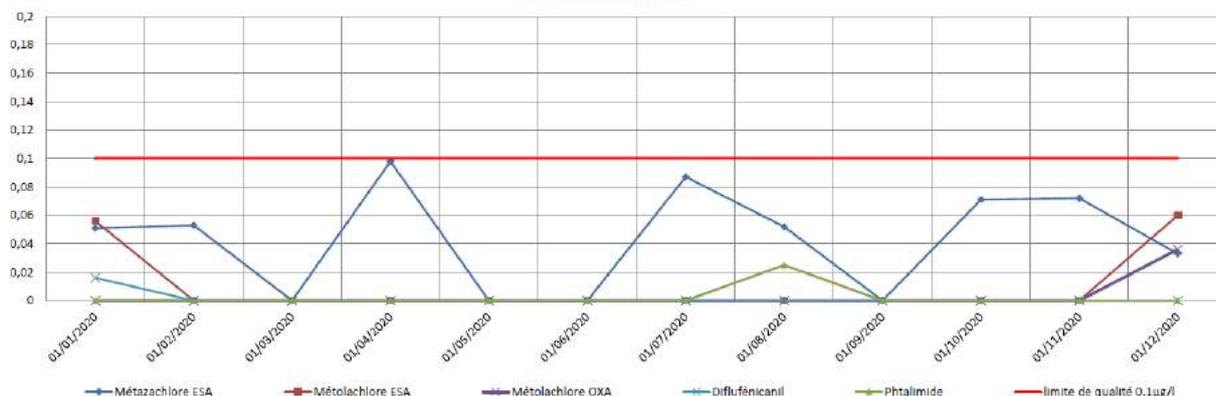
robinet refoulement code SISE-EAU 600

date d'analyses	BisphénoI A	Alachlore ESA	Alachlore OXA	Acétochlore ESA	Acétochlore OXA	Métazachlore ESA	Métazachlore OXA	Métolachlore ESA	Métolachlore OXA	Diffufénicanil	Phtalimide	Diméthachlore	Diéthyl Phtalate (DEP)	pesticides totaux
	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
limite de qualité		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			0,5
seuil de détection	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,05	0,02	0,01	0,01	0,02	0,07	
28/01/2020	-	-	-	-	-	0,051	-	0,056	-	0,016	-		0,41	0,123
11/02/2020	-	-	-	-	-	0,053	-	-	-	-	-		-	0,053
10/03/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
07/04/2020	-	-	-	-	-	0,098	-	-	-	-	-		-	0,098
05/05/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
02/06/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
09/07/2020	-	-	-	-	-	0,087	-	-	-	-	-		-	0,087
06/08/2020	-	-	-	-	-	0,052	-	-	-	-	0,025		-	0,077
07/09/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
05/10/2020	-	-	-	-	-	0,071	-	-	-	-	-	0,048	-	0,071
03/11/2020	-	-	-	-	-	0,072	-	-	-	-	-	0,048	-	0,072
16/12/2020	-	-	-	-	-	0,033	-	0,060	0,036	-	-	-	-	0,129
moyenne	-	-	-	-	-	0,050	-	0,051	0,021	0,011	0,011	0,039	0,098	0,089
minimum	-	-	-	-	-	<0,02	-	<0,05	<0,02	<0,01	<0,01	<0,02	0,410	0,053
maximum	-	-	-	-	-	0,098	-	0,060	0,036	0,016	0,025	0,048	0,410	0,129
nbre d'analyses	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	3	12	12
nbre d'analyses non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Informations :

Pour la recherche de pesticides une liste de 80 molécules a été établie. Cette liste se retrouve au début du fichier sanitaire. Toutes les molécules n'ont pas été relistées pour la sortie de l'usine, mais celles qui ont été détectées au cours de l'année apparaissent.

Suivi Métabolites



Observations :

La recherche des métabolites en 2020 montre une pollution récurrente au métazachlore ESA, on retrouve également du métolachlore ESA et OXA ainsi que des traces de diflufénicanil en janvier. Des traces de diéthylphtalate ont été retrouvée en janvier.

Au vu de la pollution provenant des sources de Seneuil, un pompage favorisant le Cébron a été mis en place. Les analyses supplémentaires de métabolites sur les Sources de Seneuil permettent d'optimiser le mélange.